



**KPMG Audit**  
Le Belvédère  
1 Cours Valmy  
CS 50034  
92923 Paris La Défense Cedex  
France



**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense  
France

**Tarkett**

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

---

Exercice clos le 31 décembre 2014  
Tarkett  
Tour Initiale – 1 Terrasse Bellini – 92919 Paris La Défense



**KPMG Audit**  
Le Belvédère  
1 Cours Valmy  
CS 50034  
92923 Paris La Défense Cedex  
France



**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense  
France

## **Tarkett**

**Siège social : Tour Initiale – 1 Terrasse Bellini – 92919 Paris La Défense**  
**Capital social : €.318 613 480**

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**Exercice clos le 31 décembre 2014**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Tarkett, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « 2. Principales méthodes comptables », « 8. Charges d'impôt » et « 20. Impôts différés » de l'annexe qui exposent l'incidence de l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2014 du paragraphe 41 d'IAS12, antérieurement non appliqué par Tarkett, sur les comptes consolidés ainsi que sur l'information financière comparative.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Estimations comptables :

Les notes « 2.2.2 Estimations » et « 27 Autres engagements » aux états financiers mentionnent les jugements et estimations significatifs retenus par la direction.

Nous avons considéré, dans le cadre de notre audit, que ces jugements et estimations concernent principalement les immobilisations incorporelles et corporelles (notes 2.5.10, 2.5.11, 2.5.15, 9 et 10), les impôts différés actifs (notes 2.5.22, 8 et 20), les provisions (notes 2.5.20 et 21) et les engagements de retraite et assimilés (notes 2.5.18 et 22).

Sur ces comptes, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les différentes notes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 18 février 2015

Les commissaires aux comptes,

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Mazars



Philippe Grandclerc  
Associé



Juliette Decoux  
Associée



Eric Schwaller  
Associé



---

**Etats financiers consolidés**  
**Au 31 décembre 2014**

*Tous les chiffres sont présentés en millions d'euros, sauf mention contraire*

## SOMMAIRE

---

SOMMAIRE .....	2
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ .....	3
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ.....	4
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE.....	5
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS .....	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....	7
NOTE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	8
NOTE 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES .....	8
NOTE 3 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION .....	20
NOTE 4 - EBITDA AJUSTÉ.....	24
NOTE 5 - INFORMATION SECTORIELLE .....	25
NOTE 6 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS .....	26
NOTE 7 - RÉSULTAT FINANCIER .....	26
NOTE 8 - CHARGE D'IMPÔT .....	27
NOTE 9 - GOODWILL.....	27
NOTE 10 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES .....	28
NOTE 11 - STOCKS.....	30
NOTE 12 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS.....	30
NOTE 13 - AUTRES CRÉANCES .....	31
NOTE 14 - CAPITAL SOCIAL .....	31
NOTE 15 - RÉSULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES.....	31
NOTE 16 - ENDETTEMENT NET – EMPRUNTS ET DETTES PORTANT INTÉRÊTS .....	32
NOTE 17 - AUTRES DETTES FINANCIÈRES .....	33
NOTE 18 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS.....	34
NOTE 19 - AUTRES DETTES .....	34
NOTE 20 - IMPÔTS DIFFÉRÉS .....	34
NOTE 21 - PROVISIONS .....	35
NOTE 22 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS.....	36
NOTE 23 - CHARGES DE PERSONNEL ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS .....	39
NOTE 24 - PAIEMENT EN ACTIONS .....	39
NOTE 25 - RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS.....	40
NOTE 26 - ENGAGEMENTS DE LOCATION.....	45
NOTE 27 - AUTRES ENGAGEMENTS.....	45
NOTE 28 - PARTIES LIÉES.....	45
NOTE 29 - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE .....	46
NOTE 30 - PRINCIPALES ENTITÉS CONSOLIDÉES .....	47

## COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

	Note	31 Déc 2014	31 Déc 2013 retraité *
<b>Chiffre d'affaires net</b>		<b>2,414.4</b>	<b>2,516.4</b>
Coût de revient des ventes		(1,842.8)	(1,892.8)
<b>Marge brute</b>		<b>571.6</b>	<b>623.7</b>
Autres produits opérationnels	(6)	7.2	8.9
Frais commerciaux		(249.4)	(248.8)
Frais de recherche et de développement		(26.0)	(25.8)
Frais généraux et administratifs		(151.9)	(162.3)
Autres charges opérationnelles	(6)	(14.9)	(14.8)
<b>Résultat d'exploitation</b>	(4)	<b>136.6</b>	<b>180.9</b>
Produits financiers		1.8	1.6
Charges financières		(32.8)	(33.0)
<b>Résultat financier</b>	(7)	<b>(31.0)</b>	<b>(31.4)</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (net d'impôt)		(1.7)	(1.4)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>103.9</b>	<b>148.2</b>
Impôt sur le résultat	(8)	(40.7)	(49.3)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>63.2</b>	<b>98.8</b>
Bénéfice (perte) réalisé sur les activités abandonnées (net d'impôt)		-	-
<b>Résultat net de la période</b>		<b>63.2</b>	<b>98.8</b>
<b>Attribuable aux:</b>			
Actionnaires de la Société mère		61.2	97.6
Participations ne donnant pas le contrôle		2.0	1.2
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>63.2</b>	<b>98.8</b>
<b>Résultat par action :</b>			
Résultat de base par action (en euros)	(15)	0.96	1.58
Résultat dilué par action (en euros)	(15)	0.96	1.56

\*Les périodes comparatives ont été retraitées de façon rétrospective suivant l'application d'IAS 12.41 (Cf Note 2.5.22)

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	31 Déc 2014	31 Déc 2013 retraité *
<b>Résultat net de la période</b>	<b>63.2</b>	<b>98.8</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Écarts de conversion résultant des activités à l'étranger	55.7	(31.0)
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(0.5)	6.4
Charge d'impôt	0.2	(2.2)
<b>Autres éléments du résultat global ultérieurement reclassés au résultat</b>	<b>55.4</b>	<b>(26.8)</b>
Gains et pertes actuariels sur les engagements de retraites et assimilés	(29.7)	17.1
Charge d'impôt	4.8	(5.0)
<b>Autres éléments du résultat global non reclassés au résultat</b>	<b>(24.9)</b>	<b>12.1</b>
<b>Autres éléments de résultat global de la période, nets d'impôt</b>	<b>30.5</b>	<b>(14.7)</b>
<b>Total du résultat global de la période</b>	<b>93.7</b>	<b>84.2</b>
<b>Attribuable aux:</b>		
Actionnaires de la Société mère	91.2	83.5
Participations ne donnant pas le contrôle	2.5	0.7
<b>Total du résultat global de la période</b>	<b>93.7</b>	<b>84.2</b>

\*Les périodes comparatives ont été retraitées de façon rétrospective suivant l'application d'IAS 12.41 (Cf Note 2.5.22)

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

	Note	31 Déc 2014	31 Déc 2013 retraité *
<b>ACTIFS</b>			
Écart d'acquisition (goodwill)	(9)	532.6	425.6
Immobilisations incorporelles	(10)	115.8	110.9
Immobilisations corporelles	(10)	502.1	415.4
Autres actifs financiers	(10)	28.8	27.5
Impôts différés actifs	(20)	109.3	82.6
Autres actifs immobilisés	(13)	0.5	0.2
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>1,289.1</b>	<b>1,062.2</b>
Stocks	(11)	348.2	318.6
Clients et comptes rattachés	(12)	312.0	279.7
Autres créances	(13)	72.9	59.2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(16)	135.1	96.7
<b>Total des actifs courants</b>		<b>868.2</b>	<b>754.2</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>2,157.3</b>	<b>1,816.4</b>

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
Capital social	(14)	318.6	318.6
Primes et réserves consolidées		145.8	145.6
Report à nouveau		194.9	118.2
Résultat de la période (part du groupe)		61.3	97.6
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>		<b>720.6</b>	<b>680.1</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		5.2	6.1
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>725.8</b>	<b>686.2</b>
Dettes financières	(16)	690.4	501.3
Autres dettes financières	(17)	3.8	4.7
Impôts différés passifs	(20)	36.5	10.8
Provisions pour retraites et assimilés	(22)	155.4	122.3
Autres provisions long terme	(21)	44.6	41.2
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>930.7</b>	<b>680.2</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	(18)	224.4	219.8
Autres dettes	(19)	180.4	167.0
Dettes financières et découverts bancaires	(16)	40.2	24.4
Autres dettes financières	(17)	5.3	5.0
Autres provisions court terme	(21)	50.5	33.7
<b>Total des passifs courants</b>		<b>500.8</b>	<b>450.0</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>2,157.3</b>	<b>1,816.4</b>

\*Les périodes comparatives ont été retraitées de façon rétrospective suivant l'application d'IAS 12.41 (Cf Note 2.5.22)

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	Note	31 Déc 2014	31 Déc 2013 retraité *
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat de la période avant impôt		103.9	148.2
Ajustements pour:			
Amortissements et pertes de valeur		100.8	105.5
(Bénéfice) / Perte sur cessions d'immobilisations		(0.8)	(0.3)
Frais financiers nets		31.0	31.4
Variation des provisions et autres éléments n'impactant pas la trésorerie		3.1	10.4
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)		1.7	1.4
<b>Flux de trésorerie opérationnels avant variation du fonds de roulement</b>		<b>239.7</b>	<b>296.4</b>
Variation positive (-) / négative (+) des clients et comptes rattachés		10.9	-
Variation positive (-) / négative (+) des autres créances		(4.3)	2.4
Variation positive (-) / négative (+) des stocks		19.5	2.0
Variation positive (+) / négative (-) des fournisseurs et comptes rattachés		(19.7)	(21.4)
Variation positive (+) / négative (-) des autres dettes		3.9	0.7
<b>Variation du fonds de roulement</b>		<b>10.3</b>	<b>(16.3)</b>
<b>Trésorerie liée à l'exploitation</b>		<b>250.0</b>	<b>280.2</b>
Intérêts (nets) payés		(23.2)	(25.6)
Impôts (nets) payés		(48.4)	(47.8)
Divers		0.2	(1.2)
<b>Autres éléments opérationnels</b>		<b>(71.4)</b>	<b>(74.5)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		<b>178.6</b>	<b>205.6</b>
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisitions de filiales, nette de la trésorerie acquise	(3)	(176.7)	(3.5)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(10)	(87.7)	(100.5)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	(10)	1.5	0.9
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(262.9)</b>	<b>(103.1)</b>
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>			
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		(15.9)	(4.4)
Souscription d'emprunts		278.0	504.0
Remboursement des prêts et emprunts		(103.6)	(496.3)
Remboursement du principal (loyers de crédit-bail)		0.1	(0.4)
Cessions d'actions d'autocontrôle		-	38.1
Dividendes versés		(39.4)	(124.8)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		<b>119.2</b>	<b>(83.8)</b>
<b>VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de période		96.7	81.4
Impact des variations de taux de change sur les liquidités détenues		3.5	(3.2)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, FIN DE PÉRIODE</b>		<b>135.1</b>	<b>96.7</b>

\*Les périodes comparatives ont été retraitées de façon rétrospective suivant l'application d'IAS 12.41 (Cf Note 2.5.22)

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Primes d'émissions et réserves	Réserves de conversion	Réserves	Total des capitaux propres (part du Groupe)	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Au 1er Janvier 2013 - retraité *</b>	<b>316.1</b>	<b>138.8</b>	<b>(71.8)</b>	<b>300.3</b>	<b>683.4</b>	<b>10.1</b>	<b>693.7</b>
Résultat net de la période	-	-	-	97.6	<b>97.6</b>	1.2	<b>98.8</b>
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	(30.5)	16.4	<b>(14.2)</b>	(0.5)	<b>(14.7)</b>
<b>Total du résultat global de la période</b>	-	-	<b>(30.5)</b>	<b>114.0</b>	<b>83.5</b>	<b>0.7</b>	<b>84.2</b>
Dividendes versés	-	-	-	(124.8)	<b>(124.8)</b>	-	<b>(124.8)</b>
Actions propres (acquises) / cédées	-	-	-	38.1	<b>38.1</b>	-	<b>38.1</b>
Paievements en actions	-	-	-	6.2	<b>6.2</b>	-	<b>6.2</b>
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	(0.5)	<b>(0.5)</b>	(4.8)	<b>(5.3)</b>
Emission d'actions ordinaires	2.5	6.8	-	(5.6)	<b>3.6</b>	-	<b>3.6</b>
Divers	-	-	-	(9.5)	<b>(9.5)</b>	-	<b>(9.5)</b>
<b>Total des opérations réalisées avec les actionnaires</b>	<b>2.5</b>	<b>6.8</b>	-	<b>(96.1)</b>	<b>(86.8)</b>	<b>(4.8)</b>	<b>(91.6)</b>
<b>Au 31 Décembre 2013 - retraité *</b>	<b>318.6</b>	<b>145.6</b>	<b>(102.3)</b>	<b>318.2</b>	<b>680.1</b>	<b>6.1</b>	<b>686.2</b>
<b>Au 1er Janvier 2014</b>	<b>318.6</b>	<b>145.6</b>	<b>(102.3)</b>	<b>318.2</b>	<b>680.1</b>	<b>6.1</b>	<b>686.2</b>
Résultat net de la période	-	-	-	61.2	<b>61.2</b>	2.0	<b>63.2</b>
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	55.2	(25.2)	<b>30.0</b>	0.5	<b>30.5</b>
<b>Total du résultat global de la période</b>	-	-	<b>55.2</b>	<b>36.0</b>	<b>91.2</b>	<b>2.5</b>	<b>93.7</b>
Dividendes versés	-	-	-	(39.4)	<b>(39.4)</b>	-	<b>(39.4)</b>
Actions propres (acquises) / cédées	-	-	-	(1.4)	<b>(1.4)</b>	-	<b>(1.4)</b>
Paievements en actions	-	-	-	2.8	<b>2.8</b>	-	<b>2.8</b>
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	(11.2)	<b>(11.2)</b>	(3.4)	<b>(14.6)</b>
Divers	-	0.2	-	(1.7)	<b>(1.5)</b>	-	<b>(1.5)</b>
<b>Total des opérations réalisées avec les actionnaires</b>	-	<b>0.2</b>	-	<b>(50.9)</b>	<b>(50.7)</b>	<b>(3.4)</b>	<b>(54.1)</b>
<b>Au 31 Décembre 2014</b>	<b>318.6</b>	<b>145.8</b>	<b>(47.1)</b>	<b>303.3</b>	<b>720.6</b>	<b>5.2</b>	<b>725.8</b>

\*Les périodes comparatives ont été retraitées de façon rétrospective suivant l'application d'IAS 12.41 (Cf Note 2.5.22)

## NOTE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les états financiers consolidés de Tarkett au 31 décembre 2014 reflètent la situation comptable de Tarkett et de ses filiales (ci-après, le "Groupe") ainsi que la quote-part du Groupe dans les entreprises associées et les coentreprises.

Le Groupe est l'un des leaders mondiaux des revêtements de sol et des surfaces sportives, offrant des solutions intégrées à destination des professionnels et des particuliers.

Le Groupe a été introduit en bourse le 21 novembre 2013.

Le Groupe a son siège social au 1 Terrasse Bellini – Tour Initiale – 92919 Paris La Défense, France.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le Directoire le 16 février 2015 et examinés par le Conseil de surveillance le 18 février 2015. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires le 24 avril 2015.

## NOTE 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 CADRE GÉNÉRAL ET ENVIRONNEMENT

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2014 ont été préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'Union Européenne à cette date et disponible sur le site [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm). Ces normes sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

### 2.2 BASE DE PRÉPARATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

#### 2.2.1 NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS

##### a) Amendements et révisions des normes en vigueur et interprétations appliqués sur l'exercice

Le Groupe a pris en compte les amendements et révisions des normes et interprétations ci-dessous dans la préparation de ses états financiers consolidés. Ces amendements et interprétations ont été approuvés par l'Union Européenne et leur application est obligatoire :

- Amendement à la norme IAS 32 « Compensation des actifs/passifs financiers » : cet amendement clarifie les règles de compensation entre les actifs et les passifs financiers, et définit plus particulièrement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés.
- Amendement aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 « Entités d'investissement » : le but de ces amendements est d'améliorer les informations pour les investisseurs dans les entités d'investissement.
- Amendement à la norme IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » : cet amendement précise les informations à fournir pour l'estimation de la valeur recouvrable des actifs non financiers.
- Amendement aux normes IAS 39 et IFRS 9 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » : ces amendements permettent par exception la poursuite de la comptabilité de couverture dans la situation où un dérivé, qui a été désigné comme instrument de couverture, fait l'objet d'un transfert par novation d'une contrepartie vers une contrepartie centrale en conséquence de dispositions législatives ou réglementaires.

L'adoption de ces amendements n'a pas d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

Le Groupe avait appliqué par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2013 les normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et les amendements ci-dessus n'ont pas d'impact sur les informations précédemment présentées dans les états financiers consolidés intermédiaires.

##### b) Adoption anticipée des nouvelles normes ou interprétations sur l'exercice

Aucune nouvelle norme ou interprétation n'a été appliquée par anticipation par le Groupe sur l'exercice.

##### c) Nouvelles normes et interprétations pas encore appliquées

La norme IFRIC 21 « Droits ou taxes » est le seul changement récent des normes IFRS pouvant faire l'objet d'une adoption anticipée mais non encore appliquées par le Groupe.

##### d) Application de normes sur l'exercice

Avant le 31 décembre 2014, le Groupe n'appliquait pas la norme IAS 12 paragraphe 41 relative aux écarts de change sur les actifs et passifs non monétaires des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie locale. Compte tenu de la dévaluation des monnaies russe et ukrainienne sur l'exercice, les impacts de l'année au compte de résultat et cumulés au bilan sont devenus significatifs et le Groupe a comptabilisé des impôts différés conformément à la norme IAS 12 paragraphe 41 (Cf. Note 2.5.22).

#### 2.2.2 ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés, conformément aux principes comptables internationaux, nécessite la prise en compte par la Direction du Groupe, d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs et sur les charges et produits dans le compte de résultat. La Direction du Groupe revoit les hypothèses et estimations de manière continue, en fonction de son expérience et des autres facteurs raisonnables qui constituent la base d'évaluation de ces actifs et passifs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces hypothèses et estimations se rapportent principalement :

- à la mesure de la juste valeur de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle, des actifs acquis et des passifs pris en charge. Cette allocation peut recourir à des hypothèses dans le cadre de la détermination des flux futurs de trésorerie (note 3),
- au test de dépréciation des actifs. La Direction du Groupe entreprend ces tests sur la base de sa meilleure estimation de l'activité future des entités concernées et des taux d'actualisation (note 9 et 10),
- au traitement comptable des instruments financiers. Le Groupe a procédé à leur évaluation et aux tests d'efficacité nécessaires (note 25),
- aux provisions pour retraite et engagements sociaux : provisions déterminées avec l'aide d'un cabinet d'actuaire externe (note 22),
- à la charge d'impôt reflétant la meilleure estimation du Groupe de l'évolution des résultats fiscaux futurs pour la part différée (note 20),
- à toutes les autres provisions comme les garanties et les litiges, qui ont été comptabilisées sur la base de la meilleure estimation du management et le cas échéant sur la base d'approches statistiques (note 21).

Les estimations significatives de management retenues dans le cadre de la préparation des états financiers, notamment celles relatives à l'application des politiques comptables et à la prise en compte des zones d'incertitudes essentielles, sont identiques à celles qui avaient été retenues lors de l'arrêté 2013.

Quand le traitement d'une transaction spécifique n'est pas déterminé par une norme comptable, la Direction utilise son jugement pour définir et appliquer les normes comptables qui lui semblaient les plus pertinentes et les plus fiables, afin que les états financiers :

- donnent une image fidèle et sincère de la position du Groupe, de sa performance financière et de sa trésorerie,
- reflètent la nature des transactions,
- soient préparés de façon prudente,
- soient complets dans tous les aspects matériels.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe des coûts historiques, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur : les instruments dérivés, les investissements détenus à des fins de transaction et les actifs financiers disponibles à la vente, actifs des régimes de retraite et autres éléments lorsque nécessaire. La valeur comptable des actifs et passifs qui font l'objet d'une couverture de juste valeur est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

## 2.3 BASE DE LA PRÉSENTATION

### *Compte de résultat consolidé*

Le compte de résultat consolidé est présenté par destination.

### *Etat de la situation financière consolidée*

Les postes de bilan sont présentés suivant la classification actifs courants et non courants, passifs courants et non

courants. Les actifs courants sont ceux qui seront cédés ou consommés dans le cours normal du cycle d'exploitation du Groupe ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les autres actifs constituent les actifs non courants. Les dettes courantes sont les dettes dont la date d'échéance est inférieure à 12 mois ou dont l'échéance entre dans le cycle normal des opérations. Les impôts différés actifs et passifs sont considérés exclusivement comme non courants, comme exigé par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

### *Tableau des flux de trésorerie consolidés*

Le tableau des flux de trésorerie consolidés est présenté suivant la méthode indirecte.

### *Etat du résultat global consolidé*

L'état du résultat global consolidé inclut les autres produits et charges qui ne sont pas comptabilisés au compte de résultat conformément aux normes IFRS.

## 2.4 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

### *Filiales*

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les comptes des filiales ont été modifiés pour des besoins d'homogénéité (avec les principes adoptés par le Groupe).

Les pertes imputables aux participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale sont affectées à celles-ci, même si cela a pour effet de les rendre négatives.

En cas de perte de contrôle, le Groupe décomptabilise les actifs et passifs de la filiale, toutes les participations ne donnant pas le contrôle et toutes les autres composantes des capitaux propres relatifs à cette filiale.

Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

### *Coentreprises*

Les intérêts du Groupe dans des entités mises en équivalence comprennent uniquement les intérêts dans la co-entreprise Laminat Park GmbH & Co.

La co-entreprise est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs. Les intérêts du Groupe dans les co-entreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au coût qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

### *Transactions éliminées dans les états financiers consolidés*

Les soldes bilanciaux et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont

éliminés. Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

## 2.5 MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés et l'ont été uniformément dans toutes les sociétés du Groupe, acquises avant le 31 décembre 2014 (Cf. Note 3.1 Evolution de périmètre).

### 2.5.1 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

#### *Considération*

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Par contre, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Si des droits à paiement fondés sur des actions (droits de remplacement) doivent être donnés en échange de droits détenus par les salariés de l'entreprise acquise (droits de l'entreprise acquise) et sont attribuables à des services passés, alors tout ou partie du montant des droits de remplacement de l'acquéreur est compris dans l'évaluation de la contrepartie transférée du regroupement d'entreprises. Pour évaluer ce montant, le Groupe compare les valeurs basées sur le marché, en date d'acquisition, des droits de remplacement et des droits octroyés par l'entreprise acquise et détermine la proportion de services

rendus à la date du regroupement par rapport aux services futurs restant à rendre.

### 2.5.2 ACQUISITION DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit d'évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit :

- à la juste valeur,
- au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise, qui sont généralement à la juste valeur.

Les modifications du pourcentage de détention dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres car conclues avec les propriétaires agissant en leur qualité de propriétaires. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale. Aucun ajustement n'est pratiqué sur le goodwill et aucun profit et aucune perte ne sont comptabilisés en résultat.

### 2.5.3 OPTIONS DE VENTE

#### *Options de vente d'actions accordées aux minoritaires*

Lorsque le Groupe s'engage à acquérir les intérêts minoritaires, ceux-ci ont l'option de céder au Groupe leurs actions à un terme et à un prix donné qui peut être réglé en numéraire. Le Groupe consolide l'entité comme si les intérêts minoritaires avaient été acquis. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette présentée en « autres dettes » correspondant à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente dont tout changement ultérieur dans l'évaluation est comptabilisé en capitaux propres.

### 2.5.4 CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

La monnaie fonctionnelle de Tarkett et de ses filiales situées dans la zone euro est l'euro. Les différentes entités du Groupe gérant leurs activités de manière autonome, la monnaie fonctionnelle de ces entités situées hors de la zone euro est généralement leur monnaie locale, à l'exception notamment des entités situées en CEI (« Communauté des États Indépendants ») qui ont l'euro pour monnaie fonctionnelle.

La monnaie de présentation des comptes du groupe Tarkett est l'euro.

#### *Transactions en monnaie étrangère*

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées dans leur monnaie fonctionnelle respective en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change résultant de ces transactions sont enregistrés en résultat opérationnel ou financier en fonction des postes du bilan concernés.

Certaines opérations sont couvertes par des contrats d'instruments dérivés : le traitement comptable de ces transactions est décrit en note 2.5.19.

Les éléments non monétaires ne sont pas réévalués en date de clôture et restent convertis selon les taux de change historiques, tandis que les éléments monétaires sont convertis selon les cours de change en vigueur à la date des états financiers.

**Etats financiers des activités à l'étranger**

A la date de clôture, les éléments du bilan liés aux activités à l'étranger sont convertis au taux de clôture, et les éléments du compte de résultat au taux moyen de la période.

Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat global en réserve de conversion.

Quand une activité à l'étranger est cédée, le montant cumulé des réserves de conversion se rapportant à l'activité cédée est comptabilisé dans le résultat, et inclus dans la perte ou le gain de cession. Lorsque le Groupe cède uniquement une partie de sa participation dans la filiale étrangère mais conserve le contrôle, la quote-part de réserve de conversion correspondante est réallouée aux intérêts minoritaires.

**Investissement net dans une activité à l'étranger**

Quand un emprunt ou un prêt à long terme en devise étrangère est accordé à une filiale, il peut être considéré comme étant constitutif d'un investissement net dans une société étrangère. Les écarts de conversion liés à ces éléments long terme sont alors reconnus en réserves de conversion dans le résultat global.

**2.5.5 INFORMATION SECTORIELLE**

IFRS 8 « Secteurs opérationnels » requiert que le Groupe donne une information financière et descriptive sur ses secteurs. Les secteurs à présenter séparément sont ceux identifiés sur la base des outils de gestion interne, comme étant les secteurs opérationnels du Groupe ou qui résultent du regroupement de ces secteurs lorsqu'ils n'atteignent pas individuellement certains seuils quantitatifs.

Le principal décideur opérationnel (« PDO ») au sens de la norme IFRS 8 au sein du Groupe est le Président du Directoire, Michel Giannuzzi.

IFRS 8 définit un secteur opérationnel comme une composante de l'entité :

- correspondant à une activité pouvant générer des profits et pour laquelle des dépenses sont engagées,
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de permettre l'affectation des ressources aux différents secteurs ainsi que l'évaluation de leur performance, et,
- pour laquelle une information financière distincte est disponible.

En outre, IFRS 8 requiert de publier une information pertinente par zone géographique.

La segmentation du Groupe a été réalisée en fonction de son organisation de gestion interne et de ses produits. Le Groupe s'organise en quatre segments :

- Europe, Moyen-Orient et Afrique : dit « EMEA »,
- Amérique du Nord,
- Communauté des États Indépendants, dit « CEI », APAC et Amérique latine,
- Revêtements sportifs.

Pour chaque secteur d'activité, les ventes, la marge, l'EBITDA ajusté, l'EBITDA, l'EBIT et les investissements de la période sont présentés distinctement.

**Regroupement des divisions CEI et Asie-Pacifique (APAC)/Amérique latine**

Le reporting revu par le PDO est organisé par Division, au nombre de 5 actuellement : Division EMEA, Division Amérique du Nord, Division CEI, Division APAC/Amérique latine et Division Revêtements Sportifs.

Les Divisions CEI et APAC / Amérique latine ont été regroupées en 2013 pour former le Segment « CEI, APAC et Amérique latine » pour les raisons suivantes :

- Les marchés de ces deux Divisions présentent des caractéristiques économiques similaires (tendances de croissance des marchés concernés proches),
- Les produits vendus, les procédés de fabrication, la typologie des clients et les modes de distribution sur ces deux zones sont similaires.

Le poids relativement faible du chiffre d'affaires et des revenus opérationnels en Asie-Pacifique/Amérique latine (moins de 10% du chiffre d'affaires net et de l'EBITDA ajusté reporté par le Groupe) a conforté l'absence de nécessité de présenter cette Division dans un segment séparé.

**2.5.6 CHIFFRE D'AFFAIRES**

Les produits sont comptabilisés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable. Les produits sont évalués nets des retours, ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Les produits provenant des prestations de service ou des contrats de construction sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés. Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat.

Le chiffre d'affaires net comprend les produits provenant de la vente de biens et services déduction faite des réductions de prix et des taxes et après élimination des ventes internes au Groupe.

**2.5.7 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES**

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au bilan, en déduction du coût des immobilisations corporelles qu'elles ont financées. Ainsi, elles sont comptabilisées en revenu pendant la durée de vie de l'actif, réduisant la charge d'amortissement.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'elles seront perçues et que le Groupe réunit les conditions de leur attribution. Elles sont portées au compte de résultat et réparties d'une manière systématique et régulière sur la durée de reconnaissance des dépenses qu'elles financent.

**2.5.8 CHARGES****Coût de revient des ventes**

Le coût de revient des ventes comprend principalement le coût d'achat des marchandises, le coût de revient industriel

des produits fabriqués, ainsi que les coûts d'approvisionnement, de transport et de logistique.

#### **Frais commerciaux**

Les frais commerciaux représentent les dépenses du département marketing et de la force de vente ainsi que les frais de publicité, de distribution, les commissions sur ventes et les pertes sur créances.

#### **Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges dans la période où ils sont engagés, sauf lorsque les conditions requises sont remplies pour leur inscription à l'actif, comme indiqué en 2.5.10.

#### **Frais généraux et administratifs**

Cette rubrique comprend les salaires et les frais généraux de management et d'administration à l'exception des montants imputés à d'autres centres de coût.

#### **Résultat financier**

Le résultat financier net comprend les charges d'intérêt à payer sur les emprunts enregistrés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du coût amorti, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents, les pertes de valeur sur actifs financiers, les dividendes qui sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

Par interprétation de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », les différences de change sur les éléments financiers sont présentées en net, dans la mesure où ils sont soit couverts par des instruments financiers, soit naissent de transactions individuellement non significatives.

#### **Paiements au titre des contrats de location simple**

Les paiements minimum au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. (cf 2.5.11 pour plus de précision sur les principes de classement des contrats entre location simple et location financement).

#### **Paiements au titre de contrats de location financement**

Les paiements minimum au titre d'un contrat de location financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette. (cf 2.5.11 pour plus de précision sur les principes de classement des contrats entre location simple et location financement).

### **2.5.9 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les impôts exigibles sont les impôts qui doivent être payés sur le revenu imposable, en utilisant le taux d'impôt en vigueur dans chaque pays, et tout ajustement d'impôt découlant des années précédentes. Les charges /produits d'impôts différés sont définis au paragraphe 2.5.22 Impôts différés.

L'impôt sur le résultat est calculé selon les normes applicables dans chaque pays où le Groupe a une activité.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.), exigible en France, et assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux des filiales françaises répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12 « Impôts sur le résultat » selon l'analyse du Groupe, et est présentée sur la ligne « Impôt sur le résultat ». Des traitements similaires ont été adoptés pour d'autres cotisations dont la base résulte d'un solde entre produits et charges (même si ce solde peut être différent du résultat net).

### **2.5.10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

#### **Goodwill**

Pour l'évaluation du goodwill, Tarkett applique la norme IFRS 3 révisée (voir 2.5.1), excepté pour les acquisitions comptabilisées avant le 31 décembre 2009, pour lesquelles la norme IFRS 3 2004 s'appliquait.

Le goodwill négatif est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir méthode comptable décrite en 2.5.15) ou en cas d'événement pouvant laisser penser qu'une perte de valeur a pu survenir.

Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

S'agissant des entreprises associées, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée.

#### **Recherche et développement**

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges dans la période où ils sont engagés (IAS 38.5, IAS 38.11 et 38.23), sauf lorsque les conditions requises sont remplies pour l'inscription à l'actif des frais de développement.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les dépenses peuvent être mesurées de façon fiable et si et seulement si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Autrement, elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Après la comptabilisation initiale, les dépenses de développement sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

#### **Brevets**

Les brevets sont présentés net des amortissements et éventuelles pertes de valeurs.

Les coûts capitalisés correspondent principalement aux frais de conseil juridique. Les brevets sont amortis dès leur date de dépôt de façon linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilisation estimée et les dates d'échéance de ces brevets.

#### **Licences informatiques**

Les licences informatiques sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

**Amortissements**

Les amortissements des immobilisations incorporelles sont enregistrés dès leur date de disponibilité de façon linéaire :

- Brevets et marques : sur la durée la plus courte entre la durée de vie du brevet ou sa durée d'utilisation
- Coûts de développement : 3 – 6<sup>2/3</sup> ans
- Logiciels informatiques : 3 – 5 ans

**2.5.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

**Coût d'acquisition**

Le coût des immobilisations inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les autres coûts directement attribuables pour disposer du bien dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même, comprend les coûts des matières premières et de la main d'œuvre directe, l'estimation initiale, le cas échéant, des coûts relatifs au démantèlement, à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Les charges financières encourues pour acquérir une immobilisation corporelle sont incorporées au coût d'acquisition, si elles sont significatives.

Si l'acquisition s'est faite en devise étrangère, la différence de change qui pourrait apparaître ultérieurement n'a pas d'influence sur l'estimation initiale de l'immobilisation.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées d'utilisation différentes, ils sont comptabilisés séparément.

**Dépenses ultérieures**

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelle sont capitalisées et enregistrées comme un actif distinct s'il est probable qu'il y aura des avantages économiques associés à cet élément qui iront au Groupe, alors que les dépenses de maintenance et de réparation sont généralement enregistrées en charges au cours de la période où elles sont encourues.

**Amortissements**

En fonction de l'usage économique de l'immobilisation, les méthodes d'amortissement linéaire se situent dans les fourchettes de durées d'utilisations suivantes :

- Immeubles : 20-30 ans
- Machines et équipements : 6<sup>2/3</sup> - 10 ans
- Cylindres d'impression : 2 ans
- Autres équipements et fournitures : 3-5 ans

Les méthodes d'amortissement, durée de vie et valeur résiduelle sont revues et corrigées si nécessaire.

**Location financement**

Au commencement d'un accord, le Groupe détermine si l'accord est ou contient un contrat de location.

Au commencement ou lors de la réappréciation d'un accord contenant un contrat de location, le Groupe ventile

les paiements et autres contreparties imposés par l'accord entre la location et les autres éléments du contrat sur la base de leurs justes valeurs relatives.

Les contrats de location de biens immobiliers ou mobiliers dans lesquels le Groupe a conservé en substance la quasi-totalité des risques et avantages sont qualifiés de location financement.

Les biens acquis en location financement sont enregistrés en immobilisations corporelles pour le montant le plus bas de la juste valeur ou de la valeur actuelle du paiement minimum à la date de début des contrats.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant.

Les principes d'amortissement et de valorisation ultérieure de l'actif sont similaires à ceux des autres immobilisations corporelles, excepté lorsque la durée du contrat est plus courte que la durée d'utilisation du bien, et qu'il n'y a pas de certitude quant au transfert de propriété à l'issue du contrat.

Les contrats de location pour lesquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les charges de location sont enregistrées en résultat et réparties de façon linéaire sur la durée du contrat.

**2.5.12 ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE**

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs sont classés comme actifs détenus en vue de la vente, s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Avant la classification de l'actif comme détenu en vue de la vente, les actifs et passifs du groupe destinés à être cédés sont évalués selon les normes qui leur sont applicables. Lors du classement en éléments détenus en vue de la vente, les actifs et passifs du groupe destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs) comme détenu en vue de la vente sont comptabilisées en résultat.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente, les actifs incorporels et corporels ne sont plus amortis et les participations dans des entités mises en équivalence cessent d'être comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou est une filiale détenue exclusivement en vue de la revente. Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

### 2.5.13 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les clients et comptes rattachés sont comptabilisés à leur valeur nominale facturée convertie au taux de clôture, diminuée des provisions pour créances douteuses.

Cette provision est basée sur l'estimation par la direction de la possibilité du recouvrement des créances clients et la valorisation des actifs courants, notamment en cas de détérioration du degré de fiabilité d'un client important ou de nouveaux défauts de paiements.

#### Provisions pour créances clients

Les provisions pour couvrir le risque de non recouvrement partiel ou total des créances clients sont constituées comme suit :

- des créances douteuses identifiées et provisionnées à 100% ;
- d'une provision statistique, basée sur l'ancienneté des créances échues, définie de la manière suivante:

Créances échues	Dépréciation (pourcentage du montant brut)
De 61 à 180 jours	25%
De 181 à 270 jours	50%
De 271 à 360 jours	75%
De plus de 360 jours	100%

- de provision complémentaire au cas par cas en application du jugement professionnel.

### 2.5.14 STOCKS

Les stocks sont évalués, selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS), au plus bas du coût de revient ou de la valeur nette réalisable. Les coûts de revient des stocks fabriqués comprennent tous les coûts directs et une quote-part de frais généraux et d'amortissement des outils de production. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks peuvent être répartis entre matières premières/consommables, produits en cours et produits finis.

### 2.5.15 DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

#### a) Actifs non financiers

##### Test annuel de dépréciation

Le goodwill et les autres actifs incorporels non amortissables font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que financiers et impôts différés, sont examinées afin d'apprécier s'il existe un indice de perte de valeur. Si c'est le cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée selon la méthode des flux de trésorerie futurs (hors intérêts sur emprunts et taxes) actualisés pour chaque unité génératrice de trésorerie.

### Les unités génératrices de trésorerie

Pour la réalisation des tests de perte de valeur, les actifs sont testés au niveau d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») qui sont le reflet de l'organisation sectorielle du Groupe et de son offre produits. L'écart d'acquisition a été alloué aux unités génératrices de trésorerie.

Compte tenu des acquisitions récentes qui viennent impacter la répartition des activités du Groupe et de l'évolution de l'organisation des divisions, le Groupe a effectué une revue de ses UGT en 2014 et passe de 15 UGT en 2013 à 12 UGT en 2014.

Les principaux changements sont les suivants :

- Création des UGT APAC et Amérique latine suite à l'autonomisation des organisations commerciales et à la localisation de la production en Chine et au Brésil,
- Création de l'UGT EMEA - Moquette suite à l'acquisition du Groupe Desso le 31 décembre 2014,
- Fusion des UGT EMEA - Homogène/Linoleum/Résilient et Divers en une UGT EMEA - Résilient et Divers en raison de l'interdépendance des entrées de trésorerie,
- Fusion des UGT CEI - Bois/Résilient et Laminé en une UGT CEI en raison de l'interdépendance des entrées de trésorerie,
- Fusion des UGT Centiva et Tandus en une UGT Amérique du Nord – Tandus et Centiva en raison de l'interdépendance des entrées de trésorerie.

Les tests de dépréciation auraient donné les mêmes résultats sur les UGT 2013 à savoir pas de perte de valeur à comptabiliser en 2014 (voir Note 10).

#### Méthodologie de dépréciation d'actifs

Le Groupe analyse les flux futurs de trésorerie, issus des dernières prévisions, sur une période de trois ans, correspondant à la meilleure estimation d'un cycle complet d'activité. Celles-ci ont été établies en tenant compte des variations cycliques affectant à la fois les prix de vente, les volumes et les coûts des matières premières. Au-delà des trois ans, le Groupe détermine une année normative calculée en prolongeant la troisième année en prenant comme hypothèse une stabilité du chiffre d'affaires et du taux de marge, un besoin en fond de roulement et des investissements de renouvellement normatifs déterminés sur la base de constats historiques. Cette année normative est ensuite projetée à l'infini selon la méthode de Gordon Shapiro.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe, intégrant une prime de risque de marché et une prime de risque spécifique du secteur. En 2014, ce taux a été ajusté, le cas échéant, d'une prime de risque pays pour tenir compte de la zone géographique concernée.

En 2014, le taux d'actualisation est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôts. L'utilisation de ce taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant un taux avant impôt appliqué à des flux de trésorerie avant impôt.

Les hypothèses retenues pour 2014 sont les suivantes :

	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance à l'infini
EMEA	9.0%	2%
Amérique du Nord	9.0%	3%
CEI	11.6%	4%
APAC	10.0%	4%
Amérique latine	11.2%	4%
Revêtements sportifs	9.0%	3%

Tarkett prend en compte les risques et performances spécifiques à chaque activité par le biais des éléments suivants :

- Variations de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel (EBITDA) considérées pour les 3 ans à venir, par segment/produit spécifiques, dans les tests de perte de valeur par UGT, et définies par le Groupe dans le cadre de son plan stratégique,
- Besoin en fonds de roulement (notamment les stocks) définis en fonction de l'historique connu sur les différents segments et des hypothèses de variation de chiffre d'affaires par UGT,
- Investissements de renouvellement, en ligne avec les historiques d'investissements récents par UGT et prise en compte de projets spécifiques nécessitant un investissement plus important dans les années à venir ou, à l'inverse, un ralentissement du rythme d'investissement sur certaines UGT compte tenu notamment de la maturité des investissements en place.

#### **Hypothèses opérationnelles**

Pour chaque UGT, les hypothèses opérationnelles qui ont été jugées clé par le Groupe sont les suivantes :

- Évolution des marchés sur lesquels interviennent ces UGT, sur la base d'estimations internes, si possible supportées par des prévisions externes si celles-ci existent sur les segments/produits concernés,
- Évolution de l'activité du Groupe au sein de ses différents marchés,
- Hypothèse générale de stabilité de la balance d'inflation (prix d'achat stables, ou si variation considérée, compensation totale par une évolution des prix de vente permettant d'équilibrer l'impact en valeur),
- Mise en place continue des plans de productivité pour les usines intervenant sur ces UGT afin d'en améliorer la rentabilité,
- Ainsi que la marge EBITDA, résultant de la combinaison des facteurs évoqués ci-dessus.

#### **Analyse de sensibilité**

L'analyse de sensibilité à une variation des hypothèses clés a été réalisée sur trois hypothèses :

- le taux d'actualisation (CMPC),
- le taux de croissance à l'infini,
- la marge EBITDA.

Les variations de 50 points de base du taux d'actualisation et du taux de croissance sont des variations raisonnablement possibles pour notre Groupe (voir Note 10). Le Groupe intervient sur un grand nombre de pays, avec un équilibre entre trois zones principales (EMEA, Amérique du Nord et CEI, APAC et Amérique latine). Nous estimons que les évolutions économiques de ces zones peuvent s'atténuer entre elles, comme cela a d'ailleurs pu être démontré par le passé.

En 2014, la combinaison d'une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base et d'une baisse du taux de croissance à l'infini de 50 points de base n'aboutirait pas à la comptabilisation de perte de valeur.

Par ailleurs, une baisse de 100 points de base de la marge EBITDA, hypothèse clé pour le Groupe, conduirait à la comptabilisation de pertes de valeur de €(4.9)m sur l'UGT EMEA – Bois et de €(6.9)m sur l'UGT Amérique du Nord – Résidentiel.

#### **Pertes de valeur**

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la dépréciation du goodwill puis aux autres actifs.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

#### **b) Actifs financiers non dérivés**

Un actif financier qui n'est pas comptabilisé à la juste valeur en contrepartie du résultat, est évalué à chaque date de clôture afin de déterminer s'il y a une possibilité qu'il soit déprécié.

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur par rapport au coût entraîne une dépréciation en compte de résultat. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est égale à la différence entre la valeur comptable à l'origine et la juste valeur, moins les pertes de valeurs précédemment reconnues et comptabilisées dans le résultat.

La perte de valeur d'un actif financier mesuré au coût amorti est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs au taux d'intérêt initial de l'actif.

#### **2.5.16 CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est constitué de la valeur nominale des actions ordinaires diminuée des coûts d'émission directement attribuables aux actions ordinaires et options d'actions, nets d'impôts. Si le Groupe rachète ses propres actions, le montant du prix payé, qui inclut les coûts directement attribuables, est net d'impôt et est comptabilisé en diminution des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est présenté en prime d'émission.

### 2.5.17 RÉMUNÉRATIONS EN ACTIONS ET ASSIMILÉS

Le Groupe met régulièrement en place des plans d'attribution d'actions gratuites. A la date d'attribution des droits, le Groupe détermine la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés dans le cadre des paiements fondés sur des actions. Cette juste valeur est comptabilisée en charges, en contrepartie des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. A chaque clôture, le montant est ajusté pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies, de telle sorte que le montant comptabilisé in fine est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance hors marché à la date d'acquisition. Pour les droits à paiements fondés sur des actions assortis d'autres conditions, l'évaluation de la juste valeur à la date d'attribution reflète ces conditions et les écarts entre l'estimation et la réalisation ne donnent lieu à aucun ajustement ultérieur.

Les programmes de paiements fondés sur des actions comprennent à la fois les programmes autorisant les employés du Groupe à acquérir des actions de l'entreprise, sous réserve de certaines conditions, et les programmes d'attribution d'actions gratuites en faveur des employés du Groupe. Les programmes existants sont détaillés en note 24.

### 2.5.18 AVANTAGES AU PERSONNEL

Il existe dans le Groupe différents systèmes de provisions pour retraite qui dépendent des conditions juridiques, économiques et fiscales de chaque pays. Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires, les versements effectués à des régimes de retraite ou de prévoyance.

#### **Régimes à cotisations définies**

Les régimes à cotisations définies désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse des cotisations définies et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant le présent exercice et les exercices antérieurs.

Ces cotisations, versées en contrepartie des services rendus par les salariés, sont constatées en charges lorsqu'elles sont encourues.

#### **Régimes à prestations définies**

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent aux salariés des prestations futures constituant un engagement futur pour le Groupe. Le risque actuariel et les risques de placement incombent alors à l'entreprise. Le calcul de l'engagement est déterminé suivant un calcul actuariel utilisant la méthode des unités de crédit projetées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation et le coût des services rendus au cours de l'exercice.

Ce calcul actuariel suppose le recours à des hypothèses actuarielles sur les variables démographiques (mortalité, rotation du personnel) et financières (augmentations

futures des salaires et des coûts médicaux, taux d'actualisation).

Lorsque les régimes à prestations définies sont partiellement ou intégralement financés par des cotisations versées à un fonds distinct ou à une compagnie d'assurances, les actifs de ces entités sont évalués à leur juste valeur.

L'obligation est alors enregistrée au bilan, déduction faite de la valeur des actifs du régime qui couvrent cette obligation.

L'évaluation de ces engagements est effectuée à la fin de chaque semestre par des actuaires indépendants conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

A la suite de l'adoption d'IAS 19 révisée, le Groupe a changé ses méthodes comptables relativement aux bases servant à déterminer les produits ou charges liés aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestation définie.

Selon IAS 19-r, le Groupe détermine la charge (le produit) d'intérêts net de la période sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies, au passif (à l'actif) net, tel que déterminé au début de l'exercice. Ce passif (actif) net est ajusté le cas échéant de toute variation résultant du paiement de cotisations et du règlement de prestations au cours de la période. En conséquence, les intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies comprennent : le coût financier relatif à l'obligation au titre des prestations définies, le produit financier calculé pour les actifs de régime et l'intérêt sur l'effet du plafonnement de l'actif.

#### **Traitement des écarts actuariels**

Les écarts actuariels en fonction de l'actif et du passif de cette partie du régime résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues pour les évaluations d'un exercice à l'autre, ainsi que de tout écart constaté sur l'obligation ou sur la valeur des fonds par rapport aux hypothèses actuarielles retenues en début d'exercice.

Les écarts actuariels, profits ou pertes, sur les régimes de retraite sont constatés immédiatement en résultat global (et ne sont jamais recyclés en résultat).

#### **Coût des services passés**

Les variations des engagements, suite à une modification de régime, sont enregistrées immédiatement en résultat.

#### **Liquidation et réduction**

Les effets de la réduction de droits ou de liquidation de régimes sont constatés en résultat à la date où se produit la réduction ou la liquidation.

### 2.5.19 INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe applique les normes IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » relatives aux informations à fournir sur les actifs et passifs financiers.

Le Groupe pratique la comptabilité en date de règlement pour ce qui concerne ses opérations financières.

**Actifs financiers non dérivés**

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits au bilan à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction, à l'exception des actifs financiers à la juste valeur par résultat pour lesquels les coûts de transaction, lorsqu'ils sont engagés, sont comptabilisés en résultat.

A la date d'acquisition, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Cette classification détermine la méthode d'évaluation de l'actif financier aux clôtures ultérieures : coût amorti ou juste valeur.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées (autres que les prêts et créances) qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le résultat net sur les actifs détenus jusqu'à l'échéance correspond aux produits d'intérêt et aux pertes de valeur.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché réglementé. Ces actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Les prêts et les créances sont comptabilisés sous déduction éventuelle des dépréciations pour pertes de valeur en cas de risques de non recouvrement. Cette catégorie inclut les créances clients et les autres prêts et créances. Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et aux pertes de valeurs.

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont constatés en réserves dans les capitaux propres jusqu'à la réalisation de l'investissement. En cas de dépréciation significative ou durable de ces actifs, la perte cumulée est enregistrée en résultat (Cf. 2.5.15).

La catégorie inclut principalement les titres de participation non consolidés. Ces actifs sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition en l'absence d'un marché actif. Les gains et pertes nets des actifs disponibles à la vente correspondent aux dividendes, pertes de valeur et plus ou moins-value de cession.

Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat comprennent d'une part des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, que le Groupe a, dès l'origine, l'intention de revendre à court terme (y compris les instruments dérivés non qualifiés de couverture) et, d'autre part, des actifs désignés à la juste valeur sur option. Ils sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur ; les gains et les pertes résultant de cette évaluation sont constatés en résultat.

Cette catégorie inclut notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le résultat net sur les actifs évalués à la juste valeur par résultat correspond aux produits d'intérêt, variation de juste valeur et plus ou moins-value de cession.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à terme et les

autres placements de trésorerie ayant une échéance inférieure à trois mois à l'origine de la transaction et un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie ont été désignés sur option dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par résultat.

La définition de la trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie correspond à celle du bilan.

**Passifs financiers non dérivés**

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes liées à l'exploitation.

A l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur au compte de résultat, les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Compte tenu de leur maturité courte, les dettes fournisseurs et les autres dettes d'exploitation figurent au bilan à leur coût historique, la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif aboutissant à des montants très voisins.

**Instruments dérivés**

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêts survenant du fait de ses achats et ventes en devises, de ses opérations de financement et d'investissement.

Les instruments financiers dérivés comprennent notamment des « swaps » de taux d'intérêts, des options de taux d'intérêts, des couvertures à terme et des options de devises.

Conformément à sa politique en matière d'instruments financiers, le Groupe n'utilise, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de transactions. Cependant, les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de façon similaire à des instruments spéculatifs.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur que celle-ci soit positive ou négative. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lorsque les instruments dérivés remplissent les conditions d'application de la comptabilité de couverture et satisfont aux tests d'efficacité, les couvertures sont qualifiées, soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé au bilan, soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs hautement probables.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés de change et de taux qualifiés de couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat financier. La valeur des dettes et créances couvertes est ajustée des variations de juste valeur attribuables au risque couvert et la contrepartie est également enregistrée en résultat financier.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés de change et de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées dans le résultat global des capitaux propres à l'exception de toute portion inefficace de la variation de la juste valeur d'un instrument de couverture qui est reconnu dans le résultat financier.

Si l'instrument dérivé ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, le résultat cumulé en capitaux propres à cette date reste en capitaux propres jusqu'à la réalisation de l'engagement couvert. Toutefois, lorsque la transaction future initialement couverte n'est plus attendue, alors les montants différés en réserve au titre de la couverture sont immédiatement repris en résultat.

Lorsque les instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, ils sont classés dans la catégorie instruments à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

Enfin, la part efficace du gain ou de la perte de change relatif à un instrument de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger est comptabilisée directement en capitaux propres. La partie inefficace est immédiatement comptabilisée en résultat.

#### **Méthode de détermination de la juste valeur**

Lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe se base autant que possible sur des données de marché observables.

Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux en termes de hiérarchie, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation, décrite ci-dessous :

- Niveau 1: prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2: données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (prix) ou indirectement (dérivés de prix).
- Niveau 3: données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Toutefois, si la juste valeur d'un instrument de capitaux propres ne peut être raisonnablement estimée, il est évalué au coût.

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la date de clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt et des options de taux et de devises est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier l'instrument dérivé à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties de ces instruments. La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée à partir de la valeur actuelle du prix forward coté.

Les instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) conclus par le Groupe sont négociés sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour

évaluer ces instruments financiers.

Les techniques de valorisation retenues pour la détermination des justes valeurs des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

- Les swaps de taux sont valorisés selon la méthode d'actualisation des cash flows futurs contractuels,
- La valorisation des produits optionnels est opérée à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et / ou en obtenant des cotations de la part d'établissement financiers tiers,
- Les instruments dérivés de change et de taux ont été évalués par actualisation du différentiel de flux d'intérêt.

Les contrats d'instruments dérivés sont négociés exclusivement avec des banques ou des établissements financiers de premier rang. Ils ont pour seul objet de fournir une sécurité sur les opérations courantes de la Société et le financement de ces opérations.

La juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels au taux d'intérêt du marché, comprenant l'application de la prime de risque.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le Groupe.

#### **2.5.20 PROVISIONS**

Les provisions et les passifs à long terme sont compris dans le passif lorsque le montant ou la durée sont incertains. Ils proviennent des risques environnementaux, juridiques et fiscaux, des litiges et autres risques.

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les sorties de trésorerie futures sont actualisées.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Les provisions sont reprises lorsque nécessaire.

Une provision pour garanties est comptabilisée au moment de la vente des biens correspondants. Elle repose sur les données historiques des garanties.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan de restructuration détaillé et formalisé et que la restructuration a été mise en œuvre ou a fait l'objet d'une annonce publique. Les pertes d'exploitation futures ne sont pas provisionnées.

#### **2.5.21 FOURNISSEURS**

Les fournisseurs et autres dettes sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les dettes dont l'échéance est supérieure à un an sont ramenées à leur valeur nette actuelle.

Les dettes dont l'échéance ou le montant est incertain, sont comptabilisées en charges à payer.

### 2.5.22 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant l'approche bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou à payer la valeur comptable des actifs ou passifs en utilisant les taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- les différences temporelles imposables liées à l'écart d'acquisition,
- les différences temporelles imposables ou déductibles résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal,
- les différences temporelles liées aux participations dans les filiales dans la mesure où elles ne s'inversent pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables au cours des cinq prochaines années sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus

désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Selon IAS 12, lorsque la déclaration fiscale d'une entité est réalisée dans une monnaie différente de sa monnaie fonctionnelle, la variation du cours de change entre les deux monnaies génère des différences temporelles liées à la valorisation des actifs et passifs non monétaires. Il en résulte ainsi des impôts différés à constater en résultat.

En 2014, compte tenu de la dévaluation du rouble russe et de la hryvnia ukrainienne, le Groupe a commencé à appliquer IAS 12 paragraphe 41. L'incidence dans les comptes est un impôt différé passif de €21.7m (et de €10.1m au 31 décembre 2013) dont €(11.6)m en contrepartie du résultat 2014, €(1.4)m en contrepartie du résultat 2013 (Cf. Note 8 - Charge d'impôt) et €(8.7)m en report à nouveau en 2013. Les périodes comparatives ont été retraitées de façon rétrospective conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ».

### 2.5.23 DETTE NETTE

La dette nette est définie par l'addition des emprunts et découverts bancaires, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les emprunts correspondent à toute obligation de remboursement des fonds reçus ou levés qui sont passibles de remboursement et d'intérêts. Ils comprennent également les dettes sur les locations financement.

## NOTE 3 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe Tarkett est le suivant : (Cf. note 30 donnant la liste des principales sociétés consolidées).

Nombre de sociétés	31 Déc 2013	Acquisition	Création	Fusion	31 Déc 2014
Sociétés consolidées en intégration globale	70	26	3	(4)	95
Sociétés consolidées par mise en équivalence	1	-	-	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>71</b>	<b>26</b>	<b>3</b>	<b>(4)</b>	<b>96</b>

### 3.1 EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

#### Acquisitions

Le 30 avril 2014, le Groupe a acquis la société polonaise Gamrat Flooring afin de renforcer son activité sur les marchés de revêtements de sol vinyle en Europe Centrale sur des segments à forte valeur ajoutée et en croissance, tels que la santé et l'éducation. Gamrat Flooring intègre le Groupe en tant que nouvelle entité juridique : Tarkett Jaslo Sp.z.o.o.

Le 24 octobre 2014, le Groupe a acquis la société Renner, expert reconnu dans les pistes d'athlétisme et terrains de tennis dans la région des Rocheuses des Etats-Unis. Cette acquisition permet d'enrichir l'offre de produits du Groupe sur son activité sport et d'étendre son empreinte géographique, renforçant ainsi sa position de leader en Amérique du Nord.

Le 31 décembre 2014, le Groupe a acquis le groupe Desso, un des leaders de moquettes commerciales et de terrains sportifs en Europe, afin de renforcer sa présence sur la zone EMEA. Cette acquisition permet également d'offrir des solutions de moquettes à usage professionnel à travers le monde en complément de l'acquisition du groupe Tandus en Amérique du Nord réalisée en 2012. Ce Groupe est composé de 24 sociétés.

Ces trois acquisitions sont consolidées par intégration globale depuis la date de prise de contrôle par Tarkett.

#### Créations

En janvier 2014, la société Tarkett Belux a été créée.

En avril 2014, le Groupe a créé la société Tarkett Industrial (Beijing) Co, Ltd et acquis à travers cette entité un outil industriel dédié à la production de revêtements de sol vinyle, sur un site à proximité de Pékin.

En septembre 2014, la société Tarkett Flooring Mexico S. de R.L. de C.V a été créée.

#### Fusions

En février 2014, la société Tandus Centiva Inc. a absorbé la société Caf Extrusion Llc.

En février 2014, la société Tarkett USA Inc a absorbé la société Johnsonite Inc.

En mars 2014, la société Tarkett Enterprises Inc a absorbé la société Tarkett IFA Inc.

En septembre 2014, la société Tarkett Floor Covering Co. Ltd a absorbé la société Tarkett Asia Pacific Ltd.

### 3.2 DETERMINATION DES GOODWILL

#### 3.2.1 DÉTERMINATION DU GOODWILL GAMRAT FLOORING

Le 30 avril 2014, Tarkett a acquis la société Gamrat Flooring, dénommée dorénavant Tarkett Jaslo Sp.z.o.o.

La contrepartie transférée pour l'acquisition de la société Gamrat Flooring s'élève à €22.1m (PLN92.4m).

Le montant des frais d'acquisition constatés en "Frais généraux et administratifs" s'est élevé à €0.1m.

L'impact de cette acquisition dans le tableau des flux de trésorerie consolidé est présenté sur la ligne "Acquisitions de filiales, nettes de trésorerie acquise" pour un montant de €(20.7)m.

Contrepartie transférée	(22.1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	1.4
<b>Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise</b>	<b>(20.7)</b>

Ce regroupement a été comptabilisé selon IFRS3 révisée sur des bases provisoires et peut être révisé dans la limite de 12 mois prévus par IFRS3 révisée.

Tarkett a procédé, en 2014, à l'identification et l'évaluation des immobilisations corporelles acquises telles que les machines et équipements.

Au 31 décembre 2014, l'écart d'acquisition calculé sur la société Gamrat atteint €(9.2)m.

Contrepartie transférée	(22.1)
Actifs nets acquis	13.0
Juste valeur sur actifs nets identifiés	(0.1)
<b>Total écart d'acquisition comptabilisé</b>	<b>(9.2)</b>

Ce goodwill s'explique principalement par :

- La présence industrielle et l'expertise de la société Gamrat en Pologne,
- L'excellent service et l'offre reconnue de Gamrat Flooring sur ses marchés,
- Le renforcement du leadership de Tarkett dans la fabrication et la commercialisation des revêtements de sol en vinyle de haute performance en Europe Centrale,
- La part de marché actuellement détenue par Gamrat Flooring.

Les principaux ajustements de juste valeur ont porté sur :

- Les charges à payer relatives aux employés,
- Le calcul des dépréciations sur les produits finis et les créances clients selon les normes Tarkett,

- Les impôts différés actifs et passifs qui résultent de ces ajustements.

### 3.2.2 DÉTERMINATION DU GOODWILL RENNER

Le 1er novembre 2014, Tarkett a acquis la société Renner Sports Surfaces. Cette société, basée aux Etats-Unis, est spécialisée dans les pistes d'athlétisme et terrains de tennis. Cette acquisition permet à Tarkett d'enrichir son offre de produits et d'étendre son empreinte géographique, renforçant ainsi sa position de leader en Amérique du Nord.

La contrepartie transférée pour l'acquisition de la société Renner Sports Surfaces s'élève à €4.7m (USD 5.9m).

L'impact de cette acquisition dans le tableau des flux de trésorerie consolidé est présenté sur la ligne "Acquisitions de filiales, nettes de trésorerie acquise" pour un montant de €(4.6)m.

Contrepartie transférée	(4.7)
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	0.1
<b>Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise</b>	<b>(4.6)</b>

Ce regroupement a été comptabilisé selon IFRS3 révisée sur des bases provisoires et peut être révisé dans la limite de 12 mois prévus par IFRS3 révisée.

Tarkett doit notamment procéder en 2015 à l'identification et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris ou encourus.

Au 31 décembre 2014, l'écart d'acquisition calculé sur l'entité Renner Sports Surfaces atteint €(3.5)m.

Contrepartie transférée	(4.7)
Actifs nets acquis	1.5
Ajustement du prix	(0.3)
<b>Total écart d'acquisition comptabilisé</b>	<b>(3.5)</b>

Ce goodwill s'explique principalement par:

- L'expertise de la société Renner Sports Surfaces dans le domaine des terrains de tennis et de la technologie PTC,
- L'excellent service et l'offre reconnue de la société Renner Sports Surfaces,
- Le renforcement de l'avantage concurrentiel de Tarkett par sa capacité à offrir des solutions complètes d'installations sportives,
- La part de marché actuellement détenue par la société Renner Sports Surfaces.

### 3.2.3 DÉTERMINATION DU GOODWILL DESSO

Le 31 décembre 2014, Tarkett a acquis le groupe Desso, l'un des leaders sur le marché de la moquette commerciale et des terrains sportifs en Europe afin d'élargir le portefeuille produits en ajoutant la catégorie de moquettes à forte valeur ajoutée pour les clients européens. Cette opération permet de renforcer la présence du groupe Tarkett dans la zone EMEA mais également d'offrir des solutions de moquettes à usage professionnel à tous nos clients à travers le monde.

Le groupe Desso, grâce à ses solutions de moquettes de haute qualité et sa capacité d'innovation, sert principalement les segments professionnels (bureaux,

éducation, hôtellerie, transport maritime et aérien), et est aussi présent sur le segment résidentiel en Europe. L'entreprise commercialise également pour le marché des surfaces sportives, du gazon artificiel ainsi qu'un système unique de pelouse semi-naturelle renforcée (GrassMaster®).

Basé aux Pays-Bas, le groupe Desso a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de €208m, emploie environ 820 personnes et dispose de trois sites de production en Europe.

Le groupe Desso comprend 24 entités juridiques, dont 2 entités de production, situées en Belgique et aux Pays-Bas et des entités de distribution principalement en Europe.

La contrepartie transférée s'élève à €154.3m et comprend le remboursement de la dette du groupe Desso d'une valeur de €52.4m.

Le montant des frais d'acquisition constatés en «Frais généraux et administratifs» s'est élevé à €0.5m.

L'impact de cette acquisition est présenté sur la ligne «Acquisitions de filiales, nettes de trésorerie acquise» dans le tableau des flux de trésorerie consolidé et se décompose comme suit :

Contrepartie transférée	(154.3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	4.1
<b>Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise</b>	<b>(150.2)</b>

Ce regroupement a été comptabilisé selon IFRS3 révisée sur des bases provisoires et peut être révisé dans la limite de 12 mois prévus par IFRS3 révisée.

Tarkett doit notamment procéder, en 2015, à l'identification et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris ou encourus.

Au 31 décembre 2014, l'écart d'acquisition calculé du groupe Desso atteint €(60.0)m.

Contrepartie transférée	(154.3)
Remboursement de la dette Desso	52.4
Achat et vente d'actifs	10.8
Actifs nets acquis	31.0
<b>Total écart d'acquisition comptabilisé</b>	<b>(60.0)</b>

Ce goodwill s'explique principalement par:

- Des technologies et du savoir-faire spécifiques,
- Des synergies commerciales attendues s'appuyant sur des ventes croisées des produits Desso et Tarkett,
- Des parts de marché déjà acquises par le groupe Desso.

### 3.3 ENTITES CONTROLEES CONJOINTEMENT

La société Laminate Park GmbH & Co KG est détenue conjointement avec le Groupe Sonae en Allemagne et est la seule entité détenue conjointement dans le Groupe.

La société Laminate Park GmbH & Co KG produit du laminé et des panneaux à destination du marché EMEA.

Les tableaux suivants résument l'information relative à cette co-entreprise (les chiffres sont présentés à 50%) :

#### Etat de la situation financière

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
<b>% de participation</b>	<b>50%</b>	<b>50%</b>
<b>ACTIFS</b>		
Immobilisations incorporelles	0.2	0.1
Immobilisations corporelles	0.5	0.7
Impôts différés actifs	0.3	0.3
<b>Actifs non courants</b>	<b>1.0</b>	<b>1.2</b>
Stocks	4.1	5.5
Clients et comptes rattachés	1.7	2.2
Autres créances	0.4	0.2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0.3	0.2
<b>Actifs courants</b>	<b>6.6</b>	<b>8.0</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>7.6</b>	<b>9.2</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		
Capital social	-	-
Primes et réserves consolidées	-	-
Report à nouveau	(11.3)	(13.0)
Résultat de la période (part du groupe)	(1.6)	1.6
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>(13.0)</b>	<b>(11.3)</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>(13.0)</b>	<b>(11.3)</b>
Dettes financières	14.2	14.2
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>14.2</b>	<b>14.2</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	2.2	2.6
Autres dettes	0.6	0.5
Dettes financières et découverts bancaires	3.5	3.1
Autres dettes financières	0.1	0.1
<b>Total des passifs courants</b>	<b>6.3</b>	<b>6.3</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>7.6</b>	<b>9.2</b>

## Compte de résultat

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
<b>% de participation</b>	<b>50%</b>	<b>50%</b>
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>22.7</b>	<b>22.7</b>
Coût de revient des ventes	(22.0)	(21.4)
<b>Marge brute</b>	<b>0.8</b>	<b>1.4</b>
Autres produits opérationnels	0.2	1.1
Frais commerciaux	(0.5)	(0.2)
Frais de recherche et développement	-	-
Frais généraux et administratifs	(0.5)	(0.5)
Autres charges opérationnelles	(0.9)	(2.2)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1.0)</b>	<b>(0.4)</b>
Produits financiers	-	3.7
Charges financières	(0.7)	(1.4)
<b>Résultat financier</b>	<b>(0.7)</b>	<b>2.3</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (net d'impôt)	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(1.6)</b>	<b>1.9</b>
Impôt sur le résultat	-	(0.3)
<b>Résultat net</b>	<b>(1.6)</b>	<b>1.6</b>

## NOTE 4 - EBITDA AJUSTÉ

*L'EBITDA ajusté constitue un indicateur clé pour le Groupe lui permettant de mesurer la performance de son exploitation courante.*

Il est défini en prenant le résultat d'exploitation avant dépréciations et amortissements, et en retraitant les produits et charges suivants:

- les coûts de restructuration visant à accroître la rentabilité future du Groupe,
- les plus-values et moins-values réalisées sur des cessions significatives d'actifs,
- les provisions pour perte de valeur et les reprises de provisions basées uniquement sur les tests de perte de valeur réalisés par le Groupe,
- les coûts relatifs aux regroupements d'entreprises et aux restructurations juridiques, incluant les honoraires juridiques, les coûts d'acquisition, les honoraires de conseils et autres ajustements,
- les dépenses liées aux paiements en actions considérés comme des éléments exceptionnels et sans contrepartie en trésorerie.

L'EBITDA ajusté réalisé sur la période s'analyse comme suit :

	Dont ajustements:						31 Déc 2014 ajusté
	31 Déc 2014	Restructuration	Résultat sur cession d'actifs / perte de valeur	Regroupements d'entreprises	Paiements en actions	Autres	
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>2,414.4</b>	-	-	-	-	-	<b>2,414.4</b>
Coût de revient des ventes	(1,842.8)	(26.1)	-	-	-	-	(1,816.7)
<b>Marge brute</b>	<b>571.6</b>	<b>(26.1)</b>	-	-	-	-	<b>597.7</b>
Autres produits opérationnels	7.2	1.1	-	-	-	-	6.1
Frais commerciaux	(249.4)	(0.6)	-	-	-	(0.3)	(248.5)
Frais de recherche et de développement	(26.0)	-	-	-	-	-	(26.0)
Frais généraux et administratifs	(151.9)	(0.5)	(1.3)	(0.9)	(2.7)	(3.7)	(142.8)
Autres charges opérationnelles	(14.9)	(0.3)	-	(3.0)	-	(0.6)	(11.0)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>136.6</b>	<b>(26.4)</b>	<b>(1.3)</b>	<b>(3.9)</b>	<b>(2.7)</b>	<b>(4.6)</b>	<b>175.5</b>
Dépréciation et amortissements	100.8	-	1.3	-	-	-	99.5
<b>EBITDA</b>	<b>237.4</b>	<b>(26.4)</b>	-	<b>(3.9)</b>	<b>(2.7)</b>	<b>(4.6)</b>	<b>275.0</b>

	Dont ajustements:						31 Déc 2013 ajusté
	31 Déc 2013	Restructuration	Résultat sur cession d'actifs / perte de valeur	Regroupements d'entreprises	Paiements en actions	Autres	
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>2,516.4</b>	-	-	-	-	-	<b>2,516.4</b>
Coût de revient des ventes	(1,892.8)	(1.8)	(4.8)	-	-	(0.6)	(1,885.5)
<b>Marge brute</b>	<b>623.7</b>	<b>(1.8)</b>	<b>(4.8)</b>	-	-	<b>(0.6)</b>	<b>631.0</b>
Autres produits opérationnels	8.9	-	-	-	-	0.1	8.8
Frais commerciaux	(248.8)	(2.3)	-	-	-	(0.8)	(245.8)
Frais de recherche et de développement	(25.8)	-	-	-	-	-	(25.8)
Frais généraux et administratifs	(162.3)	(1.1)	(1.3)	(0.5)	(6.1)	(8.8)	(144.5)
Autres charges opérationnelles	(14.8)	-	-	-	-	(1.9)	(12.9)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>180.9</b>	<b>(5.3)</b>	<b>(6.1)</b>	<b>(0.5)</b>	<b>(6.1)</b>	<b>(11.9)</b>	<b>210.9</b>
Dépréciation et amortissements	105.5	-	6.4	-	-	-	99.1
<b>EBITDA</b>	<b>286.4</b>	<b>(5.3)</b>	<b>0.2</b>	<b>(0.5)</b>	<b>(6.1)</b>	<b>(11.9)</b>	<b>310.0</b>

## NOTE 5 - INFORMATION SECTORIELLE

## Par segment opérationnel

31 Déc 2014	Revêtements de sol			Revêtements sportifs	Frais centraux	Groupe
	EMEA	Amérique du Nord	CEI, APAC et Amérique latine			
Chiffre d'affaires net	681.3	658.0	771.1	304.0	-	2,414.4
Activité (*)	757.4	660.9	787.0	306.4	-	-
Marge brute	172.3	168.7	172.7	58.7	(0.8)	571.6
% du chiffre d'affaires net	25.3%	25.6%	22.4%	19.3%		23.7%
EBITDA ajusté	77.0	63.8	146.0	26.7	(38.5)	275.0
% du chiffre d'affaires net	11.3%	9.7%	18.9%	8.8%		11.4%
Ajustements	(20.9)	(7.5)	(1.6)	(1.0)	(6.7)	(37.7)
EBITDA	56.1	56.2	144.6	25.7	(45.2)	237.4
% du chiffre d'affaires net	8.2%	8.5%	18.8%	8.5%		9.8%
EBIT	29.9	22.8	97.5	11.8	(25.4)	136.6
% du chiffre d'affaires net	4.4%	3.5%	12.6%	3.9%		5.7%
Investissements courants	19.3	27.5	20.6	4.6	5.6	77.6

(\*) incluant le chiffre d'affaires inter-segment

31 Déc 2013	Revêtements de sol			Revêtements sportifs	Frais centraux	Groupe
	EMEA	Amérique du Nord	CEI, APAC et Amérique latine			
Chiffre d'affaires net	669.6	673.6	887.5	285.8	-	2,516.4
Activité (*)	746.5	674.0	900.7	288.1	-	-
Marge brute	181.7	180.7	215.6	45.7	-	623.7
% du chiffre d'affaires net	27.1%	26.8%	24.3%	16.0%		24.8%
EBITDA ajusté	71.3	74.0	190.1	15.0	(40.3)	310.0
% du chiffre d'affaires net	10.6%	11.0%	21.4%	5.2%		12.3%
Ajustements	(1.9)	(5.3)	(1.2)	(0.4)	(14.8)	(23.6)
EBITDA	69.4	68.6	188.9	14.6	(55.1)	286.4
% du chiffre d'affaires net	10.4%	10.2%	21.3%	5.1%		11.4%
EBIT	34.6	38.9	143.2	(1.2)	(34.7)	180.9
% du chiffre d'affaires net	5.2%	5.8%	16.1%	(0.4)%		7.2%
Investissements courants	19.2	20.9	37.3	4.4	5.9	87.8

(\*) incluant le chiffre d'affaires inter-segment

**Informations sur l'activité en France et autres pays significatifs**

L'activité du Groupe en France est inférieure à 10% du chiffre d'affaires du Groupe en 2014 et du chiffre d'affaires du Groupe en 2013.

Les actifs non courants en France, si l'on exclut le Goodwill non affecté issu de la fusion entre Tarkett et Sommer au début des années 2000, représentent également moins de 10% du total des actifs non courants du Groupe en 2014 et en 2013.

Tarkett considère un seuil de 25% du chiffre d'affaires comme significatif. Un pays est concerné : les Etats-Unis.

Ce pays représente en effet 32.6% du chiffre d'affaires du Groupe en 2014 et 30.8% du chiffre d'affaires du Groupe en 2013.

Concernant les actifs non courants, les Etats-Unis représentent 40.5% du total des actifs non courants du Groupe au 31 décembre 2014 (42.2% au 31 décembre 2013).

Tarkett n'a pas de client qui représente plus de 10% de son chiffre d'affaires. Le plus gros client sur 2014 et 2013 représente environ 5% du chiffre d'affaires, situation similaire aux exercices précédents.

## NOTE 6 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Résultat de la cession d'actifs immobilisés	1.1	0.3
Autres produits opérationnels	6.1	8.6
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>7.2</b>	<b>8.9</b>
Résultat de la cession d'actifs immobilisés	(0.3)	-
Autres charges opérationnelles	(14.6)	(14.8)
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(14.9)</b>	<b>(14.8)</b>
<b>Total autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(7.7)</b>	<b>(5.9)</b>

Cette catégorie comprend tous les produits et charges opérationnels non directement rattachés aux autres fonctions opérationnelles, notamment les coûts opérationnels des engagements de retraite et les coûts liés à certains litiges.

## NOTE 7 - RÉSULTAT FINANCIER

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Intérêts sur les prêts et sur les équivalents de trésorerie	1.5	1.3
Autres produits financiers	0.3	0.3
<b>Total produits financiers</b>	<b>1.8</b>	<b>1.6</b>
Intérêts sur dettes financières	(14.0)	(16.2)
Crédit bail	(0.1)	(0.2)
Frais de commissions sur dettes financières	(5.6)	(5.0)
Charges financières d'actualisation sur retraites et assimilés	(5.4)	(6.4)
Pertes de change	(7.5)	(4.1)
Pertes de valeur sur actifs financiers	(0.1)	(0.1)
Variation de valeur des instruments dérivés de taux en couverture de la dette	1.2	(0.8)
Autres charges financières	(1.3)	(0.3)
<b>Total charges financières</b>	<b>(32.8)</b>	<b>(33.0)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(31.0)</b>	<b>(31.4)</b>

## NOTE 8 - CHARGE D'IMPÔT

La charge d'impôt (courant et différé) peut être analysée comme suit :

	31 Déc 2014	31 Déc 2013 retraité *
Impôt courant	(38.9)	(51.9)
Impôt différé	(1.8)	2.6
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>(40.7)</b>	<b>(49.3)</b>

\* Les périodes comparatives ont été retraitées de façon rétrospective suivant l'application d'IAS 12.41 (Cf Note 2.5.22)

La charge d'impôt théorique, déterminée en fonction du taux d'impôt sur les sociétés français de 34.43% pour 2014 et 2013, est rapprochée de la charge d'impôt comptabilisée comme suit :

	31 Déc 2014	31 Déc 2013 retraité *
Impôt théorique au taux français	(35.8)	(51.0)
Impact de:		
Différences entre les taux d'imposition étrangers et français	18.7	31.3
Effet de change sur bases fiscales **	(11.6)	(1.4)
Reconnaissance d'impôts différés actifs précédemment non reconnus	22.4	19.6
Impact des reports déficitaires non activés ou désactivation de certains actifs précédemment reconnus	(14.0)	(21.5)
Différences permanentes - éléments non déductibles	(7.1)	(4.6)
Taxes relatives aux dividendes (Retenues à la source, contribution de 3%)	(14.4)	(17.8)
Autres éléments	1.1	(3.9)
<b>Impôt sur le résultat comptabilisé</b>	<b>(40.7)</b>	<b>(49.3)</b>
<b>Taux effectif</b>	<b>39.2%</b>	<b>33.3%</b>

\* Les périodes comparatives ont été retraitées de façon rétrospective suivant l'application d'IAS 12.41 (Cf Note 2.5.22)

(\*\*) Le Groupe a appliqué pour la première année la norme IAS 12 paragraphe 41 visant à reconnaître des impôts différés sur les différences temporelles entre la base fiscale des actifs (évaluée au taux de clôture) et leur valeur comptable dans les états financiers (évaluée au taux historique). Le Groupe a ainsi reconnu en 2014 une charge d'impôt différé de €(11.6)m due à l'écart de change sur les actifs et passifs non monétaires des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie locale. Cette charge est requise par les normes IFRS, même si la base fiscale réévaluée ne générera pas d'obligation fiscale dans le futur.

## NOTE 9 - GOODWILL

L'évolution du goodwill peut être analysée comme suit:

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Valeur nette comptable en début de période	425.6	449.1
Goodwill sur acquisitions de la période	72.5	-
Ajustement à la comptabilisation initiale du goodwill de Gamrat Flooring	0.1	-
Ajustement à la comptabilisation initiale du goodwill de Tandus	-	(12.5)
Impact des écarts de conversion ou effets de change	34.4	(10.9)
Pertes de valeur	-	-
Autres	-	-
<b>Valeur nette comptable en fin de période</b>	<b>532.6</b>	<b>425.6</b>

Les variations les plus importantes sont dues à la comptabilisation des goodwill sur l'acquisition du groupe Desso et se traduit par une augmentation de la valeur de +€60.0m (Cf. Note 3.2 Détermination des goodwill pour plus de détails).

Les tests de dépréciation d'actifs ont été réalisés selon la méthode expliquée en note 2.5.15. Sur cette base, aucune perte de valeur n'a été reconnue en 2014 (comme en 2013).

La répartition du goodwill entre les différentes UGT est la suivante :

	31 Déc 2014		31 Déc 2013	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Résilient & divers	71.2	70.7	62.5	61.9
Moquette	60.0	60.0	-	-
Bois	-	-	-	-
Laminé	-	-	-	-
<b>EMEA</b>	<b>131.2</b>	<b>130.7</b>	<b>62.5</b>	<b>61.9</b>
Commercial	69.9	52.9	64.0	46.8
Tandus & Centiva	173.5	173.5	152.2	152.2
Résidentiel	-	-	-	-
<b>Amérique du Nord</b>	<b>243.4</b>	<b>226.4</b>	<b>216.2</b>	<b>199.1</b>
CEI	96.5	95.5	96.5	95.5
APAC	-	-	-	-
Amérique latine	0.2	0.2	-	-
<b>CEI, APAC et Amérique latine</b>	<b>96.7</b>	<b>95.7</b>	<b>96.5</b>	<b>95.5</b>
Pistes d'athlétisme	35.2	29.4	28.4	23.0
Gazon synthétique & autres	50.6	50.3	46.4	46.1
<b>Revêtements sportifs</b>	<b>85.8</b>	<b>79.8</b>	<b>74.8</b>	<b>69.1</b>
<b>TOTAL GOODWILL</b>	<b>557.1</b>	<b>532.6</b>	<b>449.9</b>	<b>425.6</b>

## NOTE 10 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Frais de recherche et développement	4.8	4.3
Brevets	39.7	44.0
Marques	18.5	17.8
Licences informatiques	30.6	31.0
Autres immobilisations incorporelles	5.9	6.6
Acomptes sur immobilisations	16.3	7.1
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>115.8</b>	<b>110.9</b>
Biens et immeubles	234.9	181.0
Immeubles loués	-	4.8
Matériel et équipements	233.8	191.6
Equipements loués	2.0	4.9
Acomptes sur immobilisations	31.4	33.1
<b>Immobilisations corporelles (*)</b>	<b>502.1</b>	<b>415.4</b>
Placements à long terme	1.1	2.7
Actifs financiers et créances clients à long terme (**)	23.7	22.1
Crédit clients à long terme	0.3	0.3
Dépôts de garantie à long terme	3.7	2.4
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>28.8</b>	<b>27.5</b>

(\*) Les équipements en cours de fabrication ont été répartis par nature

(\*\*) Les actifs financiers et créances clients à long terme incluent les titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2014, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie s'élevaient à €7.4m en valeur brute et nette (€7.4m au 31 décembre 2013).

### Test de dépréciation

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des exercices 2014 et 2013 peuvent être réparties comme suit :

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
UGT EMEA - Bois	-	(5.1)
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>(5.1)</b>

Les mouvements sur valeurs brutes, amortissements et pertes de valeurs se détaillent comme suit :

Coûts d'acquisition	Au 31 Déc 2013	Acquisition	Cession	Changement de périmètre	Transfert	Changement de méthode comptable *	Variation des taux de change	Au 31 Déc 2014
Frais de recherche et développement	9.3	1.5	(0.2)	-	0.1	-	0.4	11.1
Brevets	117.8	0.1	(0.1)	-	-	-	15.3	133.1
Marques	28.7	-	-	-	-	-	3.1	31.8
Crédit bail	-	-	-	-	-	-	-	-
Licences informatiques	66.8	5.9	(0.4)	10.7	5.3	-	4.2	92.5
Autres immobilisations incorporelles	6.9	-	(0.5)	-	-	-	1.2	7.5
Acomptes sur immobilisations	7.1	12.8	-	-	(4.5)	-	0.8	16.3
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>236.6</b>	<b>20.4</b>	<b>(1.2)</b>	<b>10.7</b>	<b>0.9</b>	<b>-</b>	<b>25.1</b>	<b>292.3</b>
Biens et immeubles	389.2	16.6	(4.5)	68.7	25.9	0.3	7.6	503.7
Immeubles loués	19.5	-	(4.6)	-	(12.2)	-	0.2	2.8
Matériel et équipements	1,080.8	16.9	(37.7)	108.2	56.7	0.3	22.6	1,247.8
Équipements loués	15.0	-	-	0.3	(12.6)	0.2	(0.1)	2.7
Acomptes sur immobilisations	33.1	49.7	(0.1)	3.3	(56.5)	-	1.9	31.4
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1,537.5</b>	<b>83.2</b>	<b>(47.0)</b>	<b>180.3</b>	<b>1.4</b>	<b>0.7</b>	<b>32.2</b>	<b>1,788.4</b>
Placements à long terme	2.7	(1.6)	-	0.1	-	-	-	1.1
Actifs financiers et créances clients à long terme	22.1	(1.1)	(0.1)	-	-	-	2.8	23.6
Crédit clients à long terme	0.3	-	-	-	-	-	-	0.3
Dépôts de garantie à long terme	5.1	1.3	-	-	-	-	0.1	6.5
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>30.2</b>	<b>(1.4)</b>	<b>(0.1)</b>	<b>0.1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2.9</b>	<b>31.6</b>

\* Impact lié aux ajustements de juste valeur suite à l'acquisition de Tarkett Jaslo

Amortissements et pertes de valeur cumulés	Au 31 Déc 2013	Dotation	Cession	Reprise	Perte de valeur	Changement de périmètre	Transfert	Changement de méthode comptable *	Variation des taux de change	Au 31 Déc 2014
Frais de recherche et développement	(5.0)	(1.2)	0.2	-	-	-	-	-	(0.4)	(6.4)
Brevets	(73.8)	(9.3)	0.1	-	-	-	-	-	(10.3)	(93.3)
Marques	(10.9)	(1.6)	-	-	-	-	-	-	(0.8)	(13.3)
Crédit bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Licences informatiques	(35.8)	(13.6)	0.4	-	-	(10.4)	(0.6)	-	(1.9)	(61.9)
Autres immobilisations incorporelles	(0.3)	(1.5)	0.5	-	-	-	0.1	-	(0.5)	(1.7)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>(125.7)</b>	<b>(27.2)</b>	<b>1.2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(10.4)</b>	<b>(0.5)</b>	<b>-</b>	<b>(13.9)</b>	<b>(176.5)</b>
Biens et immeubles	(208.2)	(16.7)	2.2	0.1	-	(34.0)	(8.3)	-	(3.9)	(268.8)
Immeubles loués	(14.7)	0.3	4.2	(0.6)	-	-	8.0	-	-	(2.8)
Matériel et équipements	(889.2)	(58.4)	37.2	1.9	-	(80.0)	(10.3)	(0.2)	(15.0)	(1,014.0)
Équipements loués	(10.0)	(0.2)	-	-	-	-	9.5	-	-	(0.7)
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>(1,122.1)</b>	<b>(75.1)</b>	<b>43.6</b>	<b>1.4</b>	<b>-</b>	<b>(114.0)</b>	<b>(1.1)</b>	<b>(0.2)</b>	<b>(18.9)</b>	<b>(1,286.4)</b>
Dépôts de garantie à long terme	(2.7)	-	-	-	(0.1)	-	-	-	-	(2.8)
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>(2.7)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0.1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(2.8)</b>

\* Impact lié aux ajustements de juste valeur suite à l'acquisition de Tarkett Jaslo

## NOTE 11 - STOCKS

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Matières premières et fournitures	107.6	88.3
Produits en cours	60.0	48.7
Produits finis	212.0	201.5
Echantillons	3.2	6.1
Pièces de rechange et consommables	22.0	21.4
<b>Total Valeur Brute</b>	<b>404.8</b>	<b>366.0</b>
Provision pour dépréciation de stock	(56.6)	(47.5)
<b>Total Stocks Nets</b>	<b>348.2</b>	<b>318.6</b>

## Détail de la provision pour dépréciation sur stocks

	31 Déc 2013	Dotation	Reprise	Périmètre	Impact de change	31 Déc 2014
Matières premières et fournitures	(7.9)	(2.7)	1.7	(1.2)	(0.6)	(10.7)
Produits en cours	(6.5)	(6.0)	2.8	(0.5)	(0.5)	(10.7)
Produits finis	(25.3)	(10.8)	10.9	(2.3)	(1.4)	(28.9)
Echantillons	(1.9)	1.0	-	-	(0.1)	(1.0)
Pièces de rechange et consommables	(5.8)	0.3	0.2	-	-	(5.3)
<b>Total provision pour dépréciation de stock</b>	<b>(47.5)</b>	<b>(18.2)</b>	<b>15.6</b>	<b>(4.0)</b>	<b>(2.6)</b>	<b>(56.6)</b>

Les taux de provision sur stocks sont appliqués de manière similaire sur les différentes périodes.  
Le coût des matières premières en 2014 s'élève à €1,105.9m (contre €1,162.1m en 2013).

## NOTE 12 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Créances sur des parties liées	7.8	7.6
Créances sur clients et comptes rattachés	328.6	294.0
<b>Total Valeur Brute</b>	<b>336.4</b>	<b>301.6</b>
Provisions pour créances douteuses	(24.5)	(21.9)
<b>Total Créances Nettes</b>	<b>312.0</b>	<b>279.7</b>

La variation de la provision pour créances douteuses s'élève à €2.6m et s'explique principalement de la façon suivante :

- €(2.9)m de dotation ;
- €5.8m de reprise ;
- €(0.2)m d'effet de change.

## Détail des créances échues non dépréciées

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Créances échues 0-180 jours	34.0	24.3
Créances échues 181-270 jours	0.3	-
Créances échues 271-360 jours	0.2	0.1
Créances échues >360 jours	1.7	(3.2)
Créances, procédures de faillite, affaires juridiques	1.4	3.8
<b>Total créances échues non dépréciées</b>	<b>37.6</b>	<b>25.0</b>

## NOTE 13 - AUTRES CRÉANCES

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
<b>Autres créances à long terme</b>	<b>0.5</b>	<b>0.2</b>
Charges constatées d'avance	19.6	18.1
Créances d'impôt courant	19.4	13.4
TVA et autres taxes	17.3	17.4
Autres créances et actifs courants	16.5	10.3
<b>Autres créances à court terme</b>	<b>72.9</b>	<b>59.2</b>

## NOTE 14 - CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2014, le capital social de la Société s'élève à €318 613 480, identique à celui au 31 décembre 2013 et est divisé en 63 722 696 actions d'une valeur nominale de €5 chacune, identique à celle du 31 décembre 2013.

## NOTE 15 - RÉSULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES

### Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (résultat de base)

En milliers d'actions	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Nombre d'actions sur la période	63,723	63,276
Nombre d'actions propres détenues par Tarkett sur la période	(216)	(1,335)
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (résultat de base)</b>	<b>63,506</b>	<b>61,941</b>

### Résultat de base par action

Le résultat de base par action au 31 décembre 2014 est calculé sur la base du résultat net du Groupe et du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (et après déduction du nombre moyen pondéré d'actions propres).

	31 Déc 2014	31 Déc 2013 retraité *
Résultat net de la période attribuable aux actionnaires de Tarkett (en m€)	61.2	97.6
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (résultat de base)	63,506	61,941
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>0.96</b>	<b>1.58</b>

\*Les périodes comparatives ont été retraitées de façon rétrospective suivant l'application d'IAS 12.41 (Cf Note 2.5.22)

### Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (résultat dilué)

En milliers d'actions	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Nombre d'actions sur la période	63,723	63,276
Nombre d'actions propres détenues par Tarkett sur la période	(216)	(1,335)
Impact des plans d'attribution d'actions gratuites	518**	624
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (résultat dilué)</b>	<b>64,025</b>	<b>62,565</b>

\*\* les plans d'attribution d'actions gratuites ont été amendés au moment de l'introduction en bourse du Groupe fin 2013 et prévoient désormais l'attribution uniquement d'actions existantes, sans émission d'actions nouvelles.

### Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action au 31 décembre 2014 est calculé sur la base du résultat net du Groupe et du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période et du nombre d'actions potentielles à émettre (et après déduction du nombre moyen pondéré d'actions propres).

	31 Déc 2014	31 Déc 2013 retraité *
Résultat net de la période attribuable aux actionnaires de Tarkett (en m€)	61.2	97.6
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (résultat dilué)	64,025	62,565
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>0.96</b>	<b>1.56</b>

\*Les périodes comparatives ont été retraitées de façon rétrospective suivant l'application d'IAS 12.41 (Cf Note 2.5.22)

**Dividendes**

Tarkett a versé un dividende de €0.62 par action à ses actionnaires à la date du 7 juillet 2014 conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 13 mai 2014.

**NOTE 16 - ENDETTEMENT NET – EMPRUNTS ET DETTES PORTANT INTÉRÊTS****16.1 Endettement Net**

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Dettes financières non courantes	690.4	501.3
Dettes financières courantes	40.2	24.4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(135.1)	(96.7)
<b>Dettes nettes</b>	<b>595.4</b>	<b>429.0</b>

**16.2 Emprunts et dettes portant intérêts**

	31 Déc 2014		31 Déc 2013	
	A long terme	A court terme	A long terme	A court terme
Emprunts bancaires non garantis	689.0	36.9	498.7	22.8
Autres emprunts non garantis	0.1	0.2	0.6	-
Découverts bancaires non garantis	-	2.8	-	1.1
Obligations de crédit bail	1.3	0.3	2.0	0.6
<b>Emprunts et dettes portant intérêts</b>	<b>690.4</b>	<b>40.2</b>	<b>501.3</b>	<b>24.4</b>

Les emprunts bancaires non garantis comprennent principalement :

- Un emprunt à terme syndiqué de €450.0m tiré en deux tranches en octobre 2013 et en janvier 2014 et arrivant à échéance en octobre 2018.
- €55.0m et \$123.0m tirés sur un crédit syndiqué renouvelable multidevises souscrit par Tarkett en juin 2011, pour une capacité de tirage maximum de €450.0m et arrivant à échéance en juin 2016.
- Un prêt amortissable composé d'une tranche de €85.0m et d'une tranche de \$34.0m et arrivant à échéance en mai 2016 après un amortissement en mai 2015 de €25.0m et \$10.0m. Cet emprunt comporte certaines clauses de remboursement anticipé dans le cas où Tarkett émettrait une augmentation de capital ou des obligations sur le marché des titres de créance.

**16.3 Détails des prêts et emprunts**

31 Déc 2014	Devise	Taux d'intérêt	Total	12 mois ou moins jusqu'au 31/12/2015	2 ans jusqu'au 31/12/2016	3 à 5 ans jusqu'au 31/12/2019	Plus de 5 ans
<b>Emprunts non garantis</b>							
Emprunt à Terme Europe	EUR	0.6%-2.0%	538.8	26.3	61.2	451.3	-
Emprunt à Terme Europe	USD	2.6%	28.0	8.2	19.8	-	-
Lignes de Crédit renouvelable Europe	EUR	0.9%	55.0	-	55.0	-	-
Lignes de Crédit renouvelable Europe	USD	0.9%	101.3	-	101.3	-	-
Autres emprunts bancaires		3.6%-18%	2.8	2.4	0.2	0.2	-
<b>Sous total Emprunts bancaires</b>			<b>725.9</b>	<b>36.9</b>	<b>237.5</b>	<b>451.5</b>	<b>-</b>
Autres emprunts	EUR	0.5%	0.3	0.2	0.1	-	-
Découverts bancaires		0.6%-5.3%	2.8	2.8	-	-	-
Obligations de crédit-bail			1.6	0.3	0.3	0.9	0.1
<b>Emprunts portant intérêts</b>			<b>730.6</b>	<b>40.2</b>	<b>237.9</b>	<b>452.4</b>	<b>0.1</b>

31 Déc 2013	Devise	Taux d'intérêt	Total	12 mois ou moins jusqu'au 31/12/2014	2 ans jusqu'au 31/12/2015	3 à 5 ans jusqu'au 31/12/2018	Plus de 5 ans
<b>Emprunts non garantis</b>							
Emprunt à Terme Europe	EUR	0.7%-2.1%	465.0	16.3	26.2	422.5	-
Emprunt à Terme Europe	USD	2.6%	29.0	4.4	7.3	17.3	-
Lignes de Crédit renouvelable Europe	EUR	1.1%	25.0	-	-	25.0	-
Autres emprunts bancaires		3.7%-5.3%	2.6	2.0	0.3	0.3	-
<b>Sous total Emprunts bancaires</b>			<b>521.6</b>	<b>22.7</b>	<b>33.8</b>	<b>465.1</b>	<b>-</b>
Autres emprunts	EUR	0.7%-4.5%	0.4	0.1	0.1	0.2	-
Découverts bancaires			1.1	1.1	-	-	-
Obligations de crédit-bail			2.6	0.6	0.6	1.2	0.2
<b>Emprunts portant intérêts</b>			<b>525.7</b>	<b>24.5</b>	<b>34.5</b>	<b>466.5</b>	<b>0.2</b>

Les crédits mentionnés ci-dessus contiennent des engagements contractuels (covenants) à respecter par les sociétés emprunteuses, parmi lesquels des ratios financiers: le ratio dette nette/ EBITDA ajusté qui ne doit pas excéder 3.0 et le ratio EBIT/ Intérêts nets qui ne doit pas être inférieur à 2.5.

Le Groupe respecte l'ensemble de ses engagements bancaires contractuels au 31 décembre 2014, ainsi que les engagements sur ratios financiers comme détaillé ci-dessous :

#### 16.4 Engagements sur ratios financiers

Dette nette / EBITDA ajusté	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Dette nette	595.4	429.0
EBITDA ajusté	275.0	310.0
<b>Ratio (1)</b>	<b>2.2</b>	<b>1.4</b>

(1) doit être inférieur à 3

La dette nette inclut la dette liée à l'acquisition du Groupe Desso pour €154m alors que l'EBITDA ajusté de Desso n'est pas compris dans l'EBITDA ajusté du Groupe (acquisition au 31 décembre 2014).

EBIT / Intérêts nets	31 Déc 2014	31 Déc 2013
EBIT	175.5	210.9
Intérêts nets	12.6	15.0
<b>Ratio (2)</b>	<b>13.9</b>	<b>14.1</b>

(2) doit être supérieur à 2.5

#### 16.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie par nature

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Trésorerie courante	28.4	35.6
Comptes rémunérés	69.0	35.5
Certificats de dépôt, ou placements monétaires à court terme	37.8	25.5
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>135.1</b>	<b>96.7</b>

## NOTE 17 - AUTRES DETTES FINANCIÈRES

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Juste valeur des dérivés non courants	(0.3)	2.0
Autres passifs financiers non courants	3.8	4.7
<b>Autres passifs financiers non courants</b>	<b>3.5</b>	<b>6.7</b>
Intérêts courus à court terme	2.7	1.6
Juste valeur des dérivés courants	1.4	0.3
Autres passifs financiers courants	1.5	1.1
<b>Autres passifs financiers courants</b>	<b>5.6</b>	<b>3.0</b>

## NOTE 18 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Fournisseurs et comptes rattachés	221.3	216.3
Effets à payer	3.1	3.5
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>224.4</b>	<b>219.8</b>

## NOTE 19 - AUTRES DETTES

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Dettes liées au personnel	83.0	80.1
Impôt courant	15.9	18.6
TVA et autres taxes	16.4	13.8
Remises clients	39.8	27.9
Autres dettes	25.4	26.6
<b>Autres dettes</b>	<b>180.5</b>	<b>167.0</b>

**Options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle**

Engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014, le montant de la dette enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe au titre des options d'achat représente respectivement €2.1m et €3.1m.

Cette dette se compose au 31 décembre 2014 de deux options, accordées aux minoritaires des entités :

- Morton Extrusionstechnik (MET) pour €3.1m, correspondant aux 49% d'actions résiduelles, détenues par les minoritaires ;
- Fieldturf Benelux BV pour €0.04m, correspondant aux 49% d'actions résiduelles, détenues par les minoritaires.

## NOTE 20 - IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés figurent au bilan séparément des impôts courants actifs et passifs et sont classés parmi les éléments non courants.

	31 Déc 2014	31 Déc 2013 retraité *
Pertes reportables	219.6	184.9
Provision pour pertes reportables	(148.6)	(130.4)
Impôts différés actifs relatifs aux avantages au personnel	44.8	32.6
Autres éléments non déductibles temporairement	60.1	54.6
Provision sur autres impôts différés	(15.6)	(18.1)
Elimination des profits internes	4.4	3.1
Compensation des impôts différés actifs et passifs par entité fiscale	(55.3)	(44.1)
<b>Impôt différé actif</b>	<b>109.3</b>	<b>82.6</b>
Ecart d'acquisition affecté à des immobilisations	57.3	39.8
Autres impôts différés passifs	34.5	15.1
Compensation des impôts différés actifs et passifs par entité fiscale	(55.3)	(44.1)
<b>Impôt différé passif</b>	<b>36.5</b>	<b>10.8</b>

\*Les périodes comparatives ont été retraitées de façon rétrospective suivant l'application d'IAS 12.41 (Cf Note 2.5.22)

Les actifs nets d'impôts différés relatifs aux déficits reportables et aux crédits d'impôt non utilisés sont reconnus pour un montant total de €71.0m dont €44.7m concernent les filiales du Groupe d'intégration fiscale nord-américain, €2.0m les filiales du groupe d'intégration fiscale français, et €5.2m concernent la filiale canadienne.

Ce montant de €71.0m se divise ainsi : €61.2m d'actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables et €9.8m de crédits d'impôts non utilisés.

Les autres impôts différés passifs incluent l'incidence de l'application d'IAS 12.41 pour €21.7m en 2014 et €10.1m en 2013 relatifs aux écarts de change sur les actifs et passifs non monétaires des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie locale (Cf. Note 2.5.22). La comptabilisation de ce passif est requise par les normes IFRS, même si la base fiscale réévaluée ne générera pas d'obligation fiscale dans le futur.

## NOTE 21 - PROVISIONS

	Au 31 Déc 2013	Dotation	Reprise	Variation de périmètre	Transfert	Impact de change	Au 31 Déc 2014
Provisions pour garanties	2.8	0.1	(0.3)	0.1	-	-	2.7
Provisions pour restructuration	0.6	-	-	-	(0.6)	-	-
Provisions pour réclamations & litiges	2.1	0.8	(1.8)	-	-	-	1.1
Autres provisions	3.6	0.8	(0.1)	-	-	-	4.3
Provisions pour impôt complémentaire	2.4	0.6	(0.8)	-	-	-	2.1
Provisions financières	29.7	0.6	-	-	-	4.1	34.3
<b>Total Long Terme</b>	<b>41.2</b>	<b>2.9</b>	<b>(3.1)</b>	<b>0.1</b>	<b>(0.6)</b>	<b>4.1</b>	<b>44.5</b>
Provisions pour garanties	9.4	11.0	(7.6)	1.6	11.3	2.1	27.9
Provisions pour restructuration	3.2	13.1	(2.6)	-	0.6	-	14.3
Provisions pour réclamations & litiges	20.9	3.1	(5.6)	-	(10.9)	0.6	8.2
Autres provisions	0.1	0.3	(0.3)	-	(0.1)	-	-
<b>Total Court Terme</b>	<b>33.7</b>	<b>27.5</b>	<b>(16.0)</b>	<b>1.6</b>	<b>0.9</b>	<b>2.8</b>	<b>50.5</b>
<b>Total des Provisions</b>	<b>74.8</b>	<b>30.4</b>	<b>(19.2)</b>	<b>1.7</b>	<b>0.2</b>	<b>6.9</b>	<b>95.0</b>

La reprise de €(5.6)m sur les provisions pour réclamations et litiges inclut €(2.7)m de reprise non utilisée.

	Au 31 Déc 2012	Dotation	Reprise	Variation de périmètre	Transfert	Impact de change	Au 31 Déc 2013
Provisions pour garanties	2.2	0.8	-	(0.3)	0.1	(0.1)	2.8
Provisions pour restructuration	-	0.6	-	-	-	-	0.6
Provisions pour réclamations & litiges	2.3	0.3	(0.4)	-	-	(0.1)	2.1
Autres provisions	3.6	0.3	(0.2)	0.7	(0.7)	-	3.6
Provisions pour impôt complémentaire	1.0	1.4	(0.3)	-	0.4	-	2.4
Provisions financières	29.0	2.0	-	-	-	(1.3)	29.7
<b>Total Long Terme</b>	<b>38.1</b>	<b>5.3</b>	<b>(0.9)</b>	<b>0.4</b>	<b>(0.3)</b>	<b>(1.5)</b>	<b>41.2</b>
Provisions pour garanties	10.6	1.7	(3.2)	-	0.7	(0.4)	9.4
Provisions pour restructuration	3.5	2.2	(2.4)	-	-	(0.1)	3.2
Provisions pour réclamations & litiges	21.7	9.0	(8.7)	-	(0.5)	(0.6)	20.9
Autres provisions	0.4	0.2	(0.1)	-	(0.3)	-	0.1
<b>Total Court Terme</b>	<b>36.2</b>	<b>13.2</b>	<b>(14.5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1.1)</b>	<b>33.7</b>
<b>Total des Provisions</b>	<b>74.3</b>	<b>18.5</b>	<b>(15.4)</b>	<b>0.4</b>	<b>(0.3)</b>	<b>(2.6)</b>	<b>74.8</b>

Au 31 décembre 2014, les variations du compte « Provisions financières » proviennent de la provision pour litiges relatifs à l'amiante comptabilisée par la société Tarkett Domco Products Texas Inc. (Cf. Note 27 - Autres Engagements).

## NOTE 22 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

**Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires**

Conformément aux lois et pratiques dans chaque pays où le Groupe opère, le Groupe participe à des régimes de retraite, de santé et autres plans à long terme (jubilés) et d'indemnités de retraite ou de fin de carrière pour les

employés éligibles, anciens employés, retraités et leurs bénéficiaires remplissant les conditions requises.

Ces régimes de retraite exposent Tarkett à des risques actuariels comme le risque de taux d'intérêt.

L'évaluation de ces engagements est effectuée annuellement par des actuaires indépendants.

Montants portés au bilan	31 Déc 2014			31 Déc 2013		
	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL
Obligations de prestations	247.9	6.3	254.2	201.9	3.3	205.2
Valeur actuelle des placements	(98.8)	-	(98.8)	(83.0)	-	(83.0)
<b>Engagement net comptabilisé au bilan</b>	<b>149.1</b>	<b>6.3</b>	<b>155.4</b>	<b>118.9</b>	<b>3.3</b>	<b>122.2</b>

Montants portés au compte de résultat	31 Déc 2014			31 Déc 2013		
	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL
Droits accumulés durant l'année	3.2	2.9	6.1	3.4	0.1	3.5
Droits accumulés dans le passé	-	-	-	(0.4)	-	(0.4)
Coût financier (effet de l'actualisation)	4.7	0.1	4.8	4.8	0.1	4.9
Mise à jour des autres engagements de retraite	(0.1)	-	(0.1)	0.7	-	0.7
Coûts administratifs et taxes	0.7	-	0.7	0.8	-	0.8
<b>Total de la charge (produit) net figurant au compte de résultat</b>	<b>8.4</b>	<b>3.0</b>	<b>11.4</b>	<b>9.3</b>	<b>0.2</b>	<b>9.5</b>

Montants constatés dans l'état du résultat global (avant impôt)	31 Déc 2014			31 Déc 2013		
	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL
Effet des changements dans les hypothèses démographiques	4.6	0.2	4.8	1.5	-	1.5
Effet des changements dans les hypothèses financières	29.7	(0.1)	29.6	(15.2)	(0.2)	(15.3)
Effet des changements d'expérience	0.6	(0.2)	0.4	1.0	(0.3)	0.8
Revenus financiers des placements effectués (excluant les produits d'intérêt)	(4.9)	-	(4.9)	(4.4)	-	(4.4)
<b>Coût total des pensions reconnu dans le résultat global</b>	<b>30.0</b>	<b>(0.1)</b>	<b>29.9</b>	<b>(17.0)</b>	<b>(0.4)</b>	<b>(17.5)</b>

Variation du passif net porté au bilan	31 Déc 2014			31 Déc 2013		
	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL
<b>Passif (actif) net à l'ouverture</b>	<b>118.9</b>	<b>3.3</b>	<b>122.2</b>	<b>138.4</b>	<b>3.8</b>	<b>142.2</b>
Charge (produit) net figurant au compte de résultat	8.4	3.0	11.4	9.3	0.2	9.5
Montants comptabilisés dans le résultat global pendant l'exercice	30.0	(0.1)	29.9	(17.0)	(0.4)	(17.5)
Effet des variations de périmètre	(0.1)	-	(0.1)	0.2	-	0.2
Cotisations employés	(5.6)	-	(5.6)	(5.0)	(0.2)	(5.2)
Prestations payées par la société	(4.8)	(0.3)	(5.1)	(4.6)	-	(4.6)
Variations de change	2.3	0.4	2.7	(2.3)	(0.2)	(2.4)
<b>Passif (actif) net à la clôture</b>	<b>149.1</b>	<b>6.3</b>	<b>155.4</b>	<b>118.9</b>	<b>3.3</b>	<b>122.2</b>

Variation des obligations de prestations	31 Déc 2014			31 Déc 2013		
	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL
<b>Obligations de prestations à l'ouverture</b>	<b>201.9</b>	<b>3.3</b>	<b>205.2</b>	<b>224.7</b>	<b>3.8</b>	<b>228.5</b>
Droits accumulés durant l'année	3.2	2.9	6.1	3.4	0.1	3.5
Droits accumulés dans le passé	-	-	-	(0.4)	-	(0.4)
Coût financier (effet de l'actualisation)	8.6	0.1	8.7	8.0	0.1	8.1
Prestations versées sur la base du plan	(7.3)	-	(7.3)	(6.4)	(0.2)	(6.5)
Prestations payées par la société	(4.8)	(0.3)	(5.1)	(4.6)	-	(4.6)
Mise en place de nouveau régime de retraite	-	-	-	(5.9)	-	(5.9)
Contribution des participants au régime des retraites	0.1	-	0.1	0.2	-	0.2
Dépenses payées	(0.3)	-	(0.3)	(0.2)	-	(0.2)
Effet des variations de périmètre	(0.1)	-	(0.1)	0.2	-	0.2
Effet des changements dans les hypothèses démographiques	4.6	0.2	4.8	1.5	-	1.5
Effet des changements dans les hypothèses financières	29.8	(0.1)	29.7	(15.2)	(0.2)	(15.3)
Effet des changements d'expérience	0.5	(0.2)	0.2	2.1	(0.3)	1.9
Variations de change	11.7	0.4	12.1	(5.5)	(0.2)	(5.6)
<b>Obligations de prestations à la clôture</b>	<b>247.9</b>	<b>6.3</b>	<b>254.2</b>	<b>201.9</b>	<b>3.3</b>	<b>205.2</b>

Variation des placements	31 Déc 2014			31 Déc 2013		
	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL
<b>Valeur actuelle des placements au 1er janvier</b>	<b>83.0</b>	-	<b>83.0</b>	<b>86.7</b>	-	<b>86.7</b>
Coût financier (effet de l'actualisation)	4.0	-	4.0	3.2	-	3.2
Cotisations employeurs	5.6	-	5.6	5.0	0.2	5.2
Cotisations employeurs incluant les paiements directs employeurs	4.8	0.3	5.1	4.6	-	4.6
Contribution des participants au régime des retraites	0.1	-	0.1	0.2	-	0.2
Prestations versées sur la base du plan	(7.3)	-	(7.3)	(6.4)	(0.2)	(6.5)
Prestations payées par la société	(4.8)	(0.3)	(5.1)	(4.6)	-	(4.6)
Mise en place de nouveau régime de retraite	-	-	-	(5.9)	-	(5.9)
Dépenses payées	(1.0)	-	(1.0)	(1.1)	-	(1.1)
Effet des variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Revenus financiers des placements effectués (excluant les produits d'intérêt)	4.9	-	4.9	4.4	-	4.4
Variations de change	9.4	-	9.4	(3.2)	-	(3.2)
<b>Valeur actuelle des placements au 31 décembre</b>	<b>98.8</b>	-	<b>98.8</b>	<b>83.0</b>	-	<b>83.0</b>

**Hypothèses :**

La comptabilisation des valeurs actuarielles est basée sur les taux d'intérêt à long terme, les prévisions d'augmentations futures des salaires et les taux d'inflations. Les principales hypothèses sont présentées ci-dessous :

	31 Déc 2014		31 Déc 2013	
	Retraites	Autres engagements sociaux	Retraites	Autres engagements sociaux
Taux d'actualisation	3.30%		4.30%	
Incluant:				
Etats-Unis	4.25%	4.50%	5.00%	5.00%
Allemagne	1.50%		3.10%	
Suède	2.75%		4.00%	
Royaume-Uni	3.50%		4.40%	
Taux d'augmentation des salaires	2.55%		3.03%	
Inflation	2.02%		2.21%	

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Ils sont arrêtés sur la base d'indices externes communément retenus comme référence :

- Etats-Unis : iBoxx \$ 15+ year AA
- Zone euro : iBoxx € Corporate AA 10+
- Suède : obligations de sociétés suédoises
- Royaume-Uni : iBoxx £ 15+ year AA

**Allocation des actifs du régime par nature de placement :**

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Actions	49.6%	48.5%
Obligations	29.5%	28.4%
Immobilier	3.3%	3.2%
Autres	17.6%	19.8%

Toutes les actions sont cotées sur des marchés actifs. Les actifs de la catégorie « Autres » sont principalement portés par des contrats d'assurance en Allemagne, soit 8.9%. Le reste correspond à des équivalents de trésorerie liés aux plans de retraite aux Etats-Unis et au Canada.

La contribution employeurs attendue en 2015 s'élève à €10.0m.

## Sensibilité sur le taux d'actualisation

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
<b>Augmentation de 50 points de base</b>		
Augmentation/(Diminution) des obligations de prestations	(16.9)	(12.5)
<b>Diminution de 50 points de base</b>		
Augmentation/(Diminution) des obligations de prestations	18.0	14.2

## NOTE 23 - CHARGES DE PERSONNEL ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Rémunérations et salaires	(510.0)	(507.5)
Charges de retraites	(11.7)	(9.5)
<b>Coût de personnel total</b>	<b>(521.7)</b>	<b>(517.0)</b>
Nombre moyen d'employés	<b>11,660</b>	<b>11,134</b>

## Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du Comité de Direction et les membres du Conseil de surveillance.

Les principaux dirigeants ont reçu les rémunérations suivantes :

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Avantages du personnel à court terme	7.2	7.1
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements fondés sur des actions	1.5	2.3
<b>Total</b>	<b>8.7</b>	<b>9.4</b>

Les montants des rémunérations allouées comprennent leurs salaires et des avantages en nature.

## NOTE 24 - PAIEMENT EN ACTIONS

## PLAN D'INTERESSEMENT A LONG TERME

Le 22 décembre 2011, un plan d'actions gratuites, appelé « LTIP 2011 », a été mis en place pour certains salariés du Groupe considérés comme clés.

Les actions ordinaires ont été attribuées aux bénéficiaires à l'issue d'une période dite d'acquisition de deux ans s'achevant le 30 juin 2014. L'attribution est conditionnée au respect d'une condition de performance économique (basée sur le plan à 3 ans du Groupe), ainsi que d'une condition de présence des bénéficiaires jusqu'au 30 juin 2014. Ce plan a été comptabilisé selon la norme IFRS2, "Païement fondé sur des actions" (plan réglé en instrument de capitaux propres).

La juste valeur des actions attribuées à la date de mise en place du plan avait été calculée comme suit : 7 fois l'EBITDA ajusté réduit de la dette nette. Cette valeur calculée sur la base des résultats à fin décembre 2011 a été estimée à 15€ par action.

Un produit de €0.5m a été comptabilisé en frais de personnel en 2014 au titre de ce plan (charge de €1.9m au 31 décembre 2013), avec une contrepartie dans les capitaux propres.

En juillet 2014, le nombre définitif d'actions attribuées est de 158 302. Ces actions sont également soumises à une période dite de « conservation » de deux ans. Les bénéficiaires en auront la libre disposition à compter de juillet 2016 (à noter que le Groupe ne s'est pas engagé à racheter ces actions après 2016).

Le 17 décembre 2012, un deuxième plan d'actions gratuites, appelé « LTIP 2012 », a été mis en place pour certains salariés du Groupe considérés comme clés.

Les actions ordinaires seront attribuées aux bénéficiaires à l'issue d'une période dite d'acquisition de deux ans s'achevant le 30 juin 2015. L'attribution est conditionnée au respect d'une condition de performance économique (basée sur le plan à 3 ans du Groupe), ainsi que d'une condition de présence des bénéficiaires jusqu'au 30 juin 2015. Ce plan a été comptabilisé selon la norme IFRS2, « Païement fondé sur des actions » (plans réglés en instruments de capitaux propres). Le montant définitif des actions à attribuer sera déterminé courant 2015 et les actions ne sont pas soumises à une période de « conservation » et seront immédiatement disponibles.

En 2015, le Groupe peut décider d'accorder, en lieu et place d'actions, la contre-valeur en numéraire, calculée à la valeur du marché, le Groupe étant dorénavant cotée.

Le nombre d'actions à attribuer a été estimé à 185 790 actions au total au 31 décembre 2014 (374 532 au 31 décembre 2013). La juste valeur au moment de l'émission du plan est calculé comme suit: 7 fois l'EBITDA réduit de la dette nette. Elle a été estimée à 23.5 € par action sur la base des chiffres du 31 décembre 2012.

Un produit de €0.1m avant impôt a été comptabilisée en frais de personnel en 2014 au titre de ce plan (charge de €3.5m au 31 décembre 2013), avec contrepartie dans les capitaux propres.

Le 9 octobre 2013, un nouveau plan d'actions gratuites a été mis en place pour certains salariés du Groupe considérés comme clés, appelé « LTIP 2013 ».

Ce plan d'actions gratuites est soumis de manière générale aux mêmes conditions que le LTIP 2012.

Les actions ordinaires seront attribuées aux bénéficiaires à l'issue d'une période dite d'acquisition de deux ans s'achevant le 30 juin 2016. L'attribution est conditionnée au respect d'une condition de performance économique (basée sur le plan à 3 ans du Groupe), ainsi que d'une condition de présence des bénéficiaires jusqu'au 30 juin 2016. Ce plan a été comptabilisé selon la norme IFRS2, « Paiement fondé sur des actions » (plans réglés en instruments de capitaux propres). Le montant définitif des actions à distribuer sera déterminé courant 2016 et les

actions ne sont pas soumises à une période de « conservation » et seront immédiatement disponibles.

En 2016, le Groupe peut décider d'accorder, en lieu et place d'actions, la contre-valeur en numéraire calculée à la valeur du marché.

Le nombre d'actions à attribuer a été estimé à 254 670 actions au total au 31 décembre 2014 (406 112 au 31 décembre 2013). La valeur de marché lors de la mise en place de ce plan a été fixée au prix d'introduction en Bourse de Paris de la Société le 22 novembre 2013, soit 29.0 € par action.

Une charge de €2.4m a été comptabilisée en frais de personnel en 2014 au titre de ce plan (€1.0m en 2013), avec contrepartie dans les capitaux propres.

## NOTE 25 - RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS

De par son activité, le Groupe est exposé à des risques liés à la variation des taux de change, des taux d'intérêts, au risque de crédit et de liquidité. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour réduire certaines expositions aux risques de marché, le principe étant que les variations de valeur de ces instruments financiers compensent tout ou partie des variations de valeur des éléments couverts. Les risques de liquidité et de crédit sont gérés au moyen de procédures spécifiques, approuvées par les organes de direction du Groupe.

### 25.1 RISQUES DE MARCHÉS

#### *Juste valeur des instruments financiers*

Les instruments financiers sont utilisés par le Groupe uniquement comme couverture de risques et sont comptabilisés suivant les règles de la comptabilité de couverture. La juste valeur des instruments financiers est inscrite en autres dettes financières pour les couvertures liées à des transactions futures, et dans les comptes concernés pour les couvertures sur les transactions enregistrées à la clôture.

Elle s'établit comme suit :

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Swaps de change	0.2	(0.2)
Contrat de change à terme	(0.5)	-
Options	0.1	(0.1)
<b>Total dérivés de change</b>	<b>(0.2)</b>	<b>(0.3)</b>
Options de couverture de flux de trésorerie	(0.9)	(2.0)
<b>Total dérivés de taux d'intérêt</b>	<b>(0.9)</b>	<b>(2.0)</b>

#### 25.1.1 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'exposition du Groupe au risque de taux est gérée de manière centralisée. La politique générale du Groupe est de s'endetter à taux variable plutôt qu'à taux fixe, mais de protéger une part significative de la dette sur une période de trois à cinq ans contre une hausse des taux d'une ampleur préjudiciable. Les instruments financiers utilisés à cette fin sont des produits dérivés de taux, en général des

contrats de couverture optionnels garantissant un taux plafond contre le paiement d'une prime ou d'un taux plancher (caps ou tunnels). Dans certains cas néanmoins, des contrats d'échange ferme de taux d'intérêt (swaps) ont été conclus. Les dérivés sur taux d'intérêt non réglés au terme de l'exercice sont destinés uniquement à la couverture des flux de trésorerie mais non à la couverture de juste valeur.

La structure de taux de l'endettement financier net avant et après application des instruments dérivés de taux est exposée ci-dessous. La dette nette est définie comme le montant des dettes et emprunts portant intérêt après déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Avant couverture du risque de taux :

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Dettes à taux fixe	1.5	2.0
Dettes à taux variable	729.0	523.7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(135.1)	(96.7)
<b>Dettes nettes</b>	<b>595.4</b>	<b>429.0</b>

Après couverture du risque de taux la structure est la suivante :

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Dettes à taux fixe	1.5	2.0
Dettes à taux variable plafonnée	178.8	167.0
Dettes à taux variable	550.2	356.7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(135.1)	(96.7)
<b>Dettes nettes</b>	<b>595.4</b>	<b>429.0</b>

#### *Produits dérivés de taux d'intérêts*

Les instruments dérivés couvrant une dette à taux variable sont classés dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie et enregistrés à leur juste valeur. A la date de clôture, ces contrats portent sur une valeur notionnelle totale de €178.8m, arrivant à échéance dans les quatre

prochaines années. Leur juste valeur est déterminée en utilisant les taux de marché du jour de clôture du bilan, tels que fournis par des prestataires ou établissements financiers, et elle représente le montant estimatif que le Groupe aurait payé ou reçu s'il avait été mis fin au contrat le jour de clôture du bilan. La juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie représente à la date du bilan un passif latent de €1.0m (contre un passif de €2.0m en 2013). Le montant des variations de valeur de ces instruments ayant été porté au résultat de l'année représente un gain de €1.0m (contre une charge de €0.4m en 2013).

#### **Analyse de sensibilité**

Le résultat du Groupe est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt sur ses instruments financiers portant intérêts. Par ailleurs, les instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont aussi un effet sur les capitaux propres.

La sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt a été calculée pour les éléments constitutifs de l'endettement financier net après application des instruments dérivés de taux, c'est-à-dire sur les instruments financiers fondamentaux et dérivés. Les instruments financiers fondamentaux sont les emprunts portant intérêts, nets de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et nets des prêts portant intérêts accordés à des joint-ventures ou à des tiers. L'analyse est fondée sur des hypothèses d'encours et de politique de gestion constants pendant un an, à partir des données de l'endettement et des taux de marché existants au 31 décembre 2014.

Sur ces bases, une augmentation instantanée de tous les taux d'intérêt de 1 % engendrerait une augmentation de €5.2m des charges financières avant impôt (contre une charge de €3.5m en 2013), et une baisse de 1%, ou jusqu'à 0% lorsqu'applicable, engendrerait une baisse de €0.8m des charges financières avant impôt (contre des charges de €0.7m en 2013).

### **25.1.2 RISQUE DE CHANGE**

#### **Risque transactionnel**

Devise d'exposition	31 Déc 2014				31 Déc 2013			
	USD	GBP	AUD	EUR	USD	GBP	AUD	EUR
Dettes et créances financières	66.3	(5.3)	1.0	(9.6)	134.4	(3.9)	-	13.0
Dettes et créances commerciales	0.2	1.2	2.6	3.7	3.5	2.4	2.1	3.4
Montants nominaux des dérivés financiers	(64.7)	4.5	(3.0)	9.6	(133.3)	1.4	(2.3)	(13.4)
<b>Exposition nette sur les principales devises</b>	<b>1.9</b>	<b>0.4</b>	<b>0.6</b>	<b>3.8</b>	<b>4.6</b>	<b>(0.1)</b>	<b>(0.2)</b>	<b>3.0</b>

Les instruments dérivés utilisés en couverture sont des contrats de change à terme ou diverses sortes d'options de change. Ces contrats sont mis en place pour couvrir jusqu'à leur échéance les créances et dettes fournisseurs enregistrés au bilan ainsi qu'une période pouvant représenter six mois de transactions futures au-delà. Si nécessaire, les contrats de change à terme arrivant à échéance sont prorogés jusqu'à extinction.

Le Groupe Tarkett classe ses contrats de couverture de change dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie et il les porte au bilan à leur juste valeur. A la date de clôture, celle-ci représente un passif latent de €0.5m (contre un actif latent de €0.05m en 2013). Le

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre.

Le Groupe réduit son exposition de base en développant ses capacités de production dans les zones monétaires où il distribue ses produits. Le choix de la devise de facturation de certaines transactions intragroupe permet aussi de créer des compensations opérationnelles de revenus et de coûts dans la même devise. Par ailleurs, dans les pays à devise instable, le Groupe pratique lorsque c'est possible des indexations de prix afin de compenser les fluctuations des devises locales. De ce fait, l'exposition résiduelle est modérée. Les devises exposées sont principalement le dollar américain, la livre sterling, le dollar australien, la couronne norvégienne, le zloty polonais, le rouble russe et l'euro en tant que devise étrangère pour certaines filiales, notamment suédoises, russes et serbes.

Le Groupe s'efforce de réduire l'effet sur son résultat des variations de change à court terme par une politique de gestion centralisée du risque comportant l'usage d'instruments dérivés de change. Néanmoins, sur le long terme, des variations significatives et durables des parités de change pourraient affecter la position concurrentielle du Groupe sur les marchés étrangers ainsi que ses revenus.

La politique du Groupe est de couvrir environ 75% de son exposition résiduelle nette estimée. Cette exposition se répartit en une exposition enregistrée au bilan, à savoir les postes clients, fournisseurs, prêts et emprunts libellés en devise étrangère, et une exposition future consistant en des prévisions de ventes et d'achats en devises à un horizon de six mois.

#### **Exposition au risque de change et dérivés de change**

L'exposition nette enregistrée au bilan dans les principales devises couvertes par des instruments dérivés, ainsi que les montants nominaux des instruments dérivés la couvrant se présente comme suit :

montant de juste valeur directement enregistré en capitaux propres est un passif latent de €0.6m (contre un passif latent de €0.1m en 2013). La différence est comptabilisée dans le compte de résultat. Elle comprend la valeur temps des contrats couvrant des transactions futures, ainsi que la juste valeur des contrats couvrant des transactions déjà enregistrées au bilan.

L'effet dans le compte de résultat de la variation de valeur de ces contrats représente un produit de €0.2m (contre un produit de €0.5m en 2013), et la totalité des gains et pertes latents constatés directement en capitaux propres devrait normalement être comptabilisée dans le compte de résultat des 12 prochains mois.

**Actifs et passifs monétaires en devises étrangères**

Le Groupe peut être exposé à un risque de change et de conversion sur certains prêts et emprunts intragroupe résultant du financement courant des filiales étrangères. Ce risque est géré soit par des emprunts externes dans la même devise, soit par des swaps de devises adossés à l'élément monétaire couvert, afin que leur variation de juste valeur compense, dans le compte de résultat financier, les écarts de conversion opposés constatés au titre des éléments monétaires couverts. Au 31 décembre 2014, les expositions couvertes sont principalement l'Euro contre le dollar américain pour €66.3m, contre le zloty polonais pour €21.4m, contre la livre sterling pour €5.3m et l'Euro contre la couronne suédoise pour €13.1m. La juste

valeur de ces contrats au bilan s'élève à un gain latent de €0.2m.

**25.2 RISQUE DE LIQUIDITÉ****25.2.1 FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le tableau suivant présente une estimation des flux futurs de trésorerie sur les instruments financiers figurant au passif du bilan.

L'estimation des flux futurs d'intérêts repose sur le tableau d'amortissement de la dette financière et sur un maintien des taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture du bilan, sauf meilleure estimation.

Dettes financières	31 Déc 2014		Moins de 12 mois		2 ans		3 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Valeur nette comptable	Flux futurs totaux	Valeur nette comptable	Intérêts	Valeur nette comptable	Intérêts	Valeur nette comptable	Intérêts	Valeur nette comptable	Intérêts
<b>Emprunts portant intérêts</b>										
Emprunts bancaires	725.8	762.6	36.9	12.0	237.5	9.8	451.4	15.0	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts	0.3	0.3	0.2	-	0.1	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	2.8	2.8	2.8	-	-	-	-	-	-	-
Location financement	1.6	1.6	0.3	-	0.3	-	0.9	-	0.1	-
<b>Total</b>	<b>730.5</b>	<b>767.3</b>	<b>40.2</b>	<b>12.0</b>	<b>237.9</b>	<b>9.8</b>	<b>452.3</b>	<b>15.0</b>	<b>0.1</b>	<b>-</b>
<b>Autres dettes financières</b>										
Dettes fournisseurs	224.4	224.4	224.4	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières non courant	3.8	3.8	-	-	0.5	-	3.2	-	0.1	-
Autres dettes financières courant	5.3	5.3	5.3	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>233.5</b>	<b>233.5</b>	<b>229.7</b>	<b>-</b>	<b>0.5</b>	<b>-</b>	<b>3.2</b>	<b>-</b>	<b>0.1</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>964.0</b>	<b>1,000.8</b>	<b>269.9</b>	<b>12.0</b>	<b>238.4</b>	<b>9.8</b>	<b>455.5</b>	<b>15.0</b>	<b>0.2</b>	<b>-</b>

Dettes financières	31 Déc 2013		Moins de 12 mois		2 ans		3 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Valeur nette comptable	Flux futurs totaux	Valeur nette comptable	Intérêts	Valeur nette comptable	Intérêts	Valeur nette comptable	Intérêts	Valeur nette comptable	Intérêts
<b>Emprunts portant intérêts</b>										
Emprunts bancaires	521.6	562.0	22.7	10.2	33.8	9.4	465.1	20.8	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts	0.4	0.4	0.1	-	0.1	-	0.2	-	-	-
Découverts bancaires	1.1	1.1	1.1	-	-	-	-	-	-	-
Location financement	2.6	2.6	0.6	-	0.6	-	1.2	-	0.2	-
<b>Total</b>	<b>525.7</b>	<b>566.1</b>	<b>24.5</b>	<b>10.2</b>	<b>34.5</b>	<b>9.4</b>	<b>466.5</b>	<b>20.8</b>	<b>0.2</b>	<b>-</b>
<b>Autres dettes financières</b>										
Dettes fournisseurs	219.8	219.8	219.8	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières non courant	4.7	4.7	-	-	0.6	-	3.7	-	0.4	-
Autres dettes financières courant	5.0	5.0	5.0	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>229.6</b>	<b>229.6</b>	<b>224.9</b>	<b>-</b>	<b>0.6</b>	<b>-</b>	<b>3.7</b>	<b>-</b>	<b>0.4</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>755.3</b>	<b>795.7</b>	<b>249.4</b>	<b>10.2</b>	<b>35.1</b>	<b>9.4</b>	<b>470.2</b>	<b>20.8</b>	<b>0.6</b>	<b>-</b>

### 25.2.2 POSITION DE LIQUIDITÉ

A la date de clôture du bilan, l'endettement financier net est de €595.4m. La capacité d'endettement est de €1150.8m, utilisée à hauteur de €730.6m (Cf. Note 16). En incluant la trésorerie et équivalents de trésorerie, la position de liquidité du Groupe est en conséquence de €555.4m, ce qui est suffisant pour couvrir les engagements financiers relatifs à la dette nette actuelle.

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Montant disponible sur les lignes de crédit	420.3	642.3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	135.1	96.7
<b>Total</b>	<b>555.4</b>	<b>739.0</b>

Les lignes de crédit syndiqués (€450.0m) et les emprunts à terme (de €100.0m et \$40.0m) sont soumis à un même ensemble d'obligations dont les principales sont les suivantes :

- le ratio Dette nette / EBITDA (tels que définis au contrat) doit être inférieur à 3.0,
- le ratio EBITDA / charge nette d'intérêts (tels que définis au contrat) doit être supérieur à 2.5,
- remboursement anticipé en cas de déchéance du terme prononcée sur d'autres crédits excédant certains seuils de matérialité, et clause de changement significatif défavorable.

Au 31 décembre 2014, ces obligations sont respectées (Cf. Note 16.4).

### 25.3 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les actifs financiers qui génèrent potentiellement pour Tarkett un risque de crédit sont essentiellement :

- les placements de trésorerie,
- les instruments dérivés,
- les créances clients,
- les prêts accordés.

L'exposition maximale des actifs financiers au risque de crédit correspond à leur valeur nette comptable, diminuée des indemnisations à recevoir des assurances crédit.

#### 25.3.1 GESTION DU RISQUE CLIENT

Le Groupe considère que l'exposition au risque client est limitée en raison du grand nombre de clients, de leur dispersion par zones géographiques et de la politique de suivi. Le Groupe a établi une politique crédit qui inclut, entre autres, une limite de crédit pour chaque client, des processus de recouvrement et une notation des clients informatisée ainsi qu'un suivi des paiements effectués par les clients.

Le montant total des créances clients échues depuis plus de 60 jours représente environ 9.3% du montant total des créances clients au 31 décembre 2014 (8.3% du montant total des créances clients au 31 décembre 2013).

Le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances échues depuis moins de 60 jours.

Concernant les créances échues depuis plus de 60 jours, le Groupe considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client (décrit plus haut).

#### 25.3.2 GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES PLACEMENTS ET DÉRIVÉS

Les contreparties des produits dérivés sont des banques de premier plan ou banques nationalisées, toutes en relation d'affaires avec le Groupe dans la gestion de la dette ou de la trésorerie. La politique du Groupe concernant les

placements monétaires est de n'investir que dans des produits liquides auprès des institutions financières de premier rang des pays où ces placements sont effectués.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque lié à des concentrations significatives, et n'anticipe pas de défaut de contrepartie.

L'impact des ajustements de la valeur de crédit et de débit (CVA / DVA) dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés n'est pas significatif à la date de clôture et n'a donc pas été comptabilisé.

31 Déc 2014	Valeurs brutes présentées dans l'état de la situation financière	Impact des accords de compensation	Valeurs nettes
Juste valeur des dérivés actifs	1.1	(1.1)	-
Juste valeur des dérivés passifs	(2.3)	1.1	(1.2)
<b>Total</b>	<b>(1.2)</b>	<b>-</b>	<b>(1.2)</b>

31 Déc 2013	Valeurs brutes présentées dans l'état de la situation financière	Impact des accords de compensation	Valeurs nettes
Juste valeur des dérivés actifs	0.6	(0.6)	-
Juste valeur des dérivés passifs	(2.9)	0.6	(2.3)
<b>Total</b>	<b>(2.3)</b>	<b>-</b>	<b>(2.3)</b>

#### 25.4 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

31 Déc 2014	Catégorie juste valeur	Instruments dérivés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs financiers non courants au coût amorti	Niveau 2	-	-	17.9	-	17.9	17.9
Actifs financiers non courants évalués à la juste valeur	Niveau 2	1.1	9.8	-	-	10.9	10.9
Créances clients		-	-	312.0	-	312.0	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 2	-	135.1	-	-	135.1	135.1
Prêts et emprunts	Niveau 2	-	-	-	730.5	730.5	730.5
Autres dettes financières non courantes	Niveau 2	-	-	-	3.8	3.8	4.3
Autres dettes financières courantes	Niveau 2	2.3	-	-	3.0	5.3	5.3
Fournisseurs		-	-	-	224.4	224.4	-
Passifs détenus en vue de la vente		-	-	-	-	-	-

31 Déc 2013	Catégorie juste valeur	Instruments dérivés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs financiers non courants au coût amorti	Niveau 2	-	-	7.6	-	7.6	7.6
Actifs financiers non courants évalués à la juste valeur	Niveau 2	0.7	19.2	-	-	19.9	19.9
Créances clients		-	-	279.7	-	279.7	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 2	-	96.7	-	-	96.7	96.7
Prêts et emprunts	Niveau 2	-	-	-	525.7	525.7	525.7
Autres dettes financières non courantes	Niveau 2	-	-	-	4.7	4.7	4.7
Autres dettes financières courantes	Niveau 2	3.1	-	-	1.9	5.0	5.0
Fournisseurs		-	-	-	219.8	219.8	-

## NOTE 26 - ENGAGEMENTS DE LOCATION

Les engagements de location du Groupe concernent principalement des immeubles, véhicules, du matériel informatique et des logiciels ainsi que des bureaux.

Les loyers minimaux futurs dus en vertu de contrats de location simple non résiliables avant un an, sont précisés ci-après :

Contrats de location simple	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Moins d'un an	20.9	13.6
Entre 1 et 5 ans	32.2	21.9
A plus de 5 ans	3.5	3.4
<b>Total paiements minimaux futurs</b>	<b>56.5</b>	<b>38.9</b>

## NOTE 27 - AUTRES ENGAGEMENTS

### Litige amiante

Aux Etats-Unis, le Groupe fait l'objet de recours judiciaires par des tiers relatifs à des préjudices corporels liés à l'amiante. Les coûts anticipés des poursuites en cours ou à venir sont couverts par les assurances du Groupe, par des garanties de passif accordées par des tiers, et par des provisions que la Direction, sur la base des conseils et informations fournis par ses avocats, considère comme suffisantes.

### Garanties

Tarkett:

- a accordé une contre garantie « General Indemnity Agreement » à hauteur d'un montant maximum de \$75.0m en faveur de Federal Insurance Company afin que cette société puisse émettre des garanties de chantier en faveur de Fieldturf Tarkett Inc. A la clôture les obligations en circulation, actives ou en cours de restitution, s'élèvent à \$75.6m ;
- a accordé sa garantie sur 50% d'une ligne de crédit d'un montant maximal de €10.0m d'euros accordé à sa co-entreprise Laminate Park GmbH & Co KG ;
- a octroyé une garantie à l'assureur retraites suédois Pri-Pensionsgaranti pour assurer les engagements sociaux de la société Tarkett AB pour un montant de SEK173.1m ;
- a fourni une garantie pour des matières premières fournies par un fournisseur de sa filiale Morton Extrusion Technik dans le but de sécuriser ses engagements jusqu'à un montant de €5.0m ;

- a donné une garantie à la société Tarkett Finance Inc afin de lui permettre de devenir un emprunteur supplémentaire du crédit syndiqué renouvelable signé le 27 juin 2011 à hauteur d'un montant maximum de \$100.0m ;
- a accordé sa garantie en tant que société mère à la banque prêteuse de la ligne de crédit par affacturage non tirée de €55.0m, dans la mesure où cette facilité, destinée au financement du Groupe, a été souscrite par des filiales pour des raisons techniques. De même, Tarkett a accordé sa garantie en tant que société mère aux banques des sociétés Tarkett Limited (GB) et Poligras (Espagne) pour obtenir des facilités de découvert pour un montant total de €3.9m.
- De plus, dans le cadre du cours normal de leurs activités, Tarkett et plusieurs filiales du Groupe ont accordé des garanties de paiement à divers fournisseurs, clients, services publics, bailleurs, gestions centrales de trésorerie, ou opérateurs financiers. Ces garanties sont peu significatives à l'échelle individuelle et collective.

### Autres

Fin mars 2013, l'Autorité de la Concurrence française a commencé une enquête à l'encontre de plusieurs fabricants de revêtements de sol, incluant Tarkett, en relation avec de potentielles pratiques anticoncurrentielles sur le marché français des revêtements de sol en vinyle.

A ce jour, l'enquête reste en cours. Son terme n'est actuellement pas connu et il n'est pas encore possible d'évaluer les conséquences éventuelles.

## NOTE 28 - PARTIES LIÉES

En accord avec la norme IAS 24, le Groupe a identifié les parties liées suivantes :

1. Les coentreprises ;
2. Les principaux actionnaires du Groupe, la Société Investissement Deconinck (« SID ») SA et KKR International Flooring 2 SARL ;
3. Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance de Tarkett.

Les transactions de la période avec les coentreprises et les principaux actionnaires du Groupe sont détaillées ci-dessous :

### 28.1 Coentreprises

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées en intégration globale sont éliminées.

Les opérations avec les entreprises associées et les entités détenues conjointement sont conclues aux conditions normales du marché.

Le Groupe possède une co-entreprise : Laminate Park GmbH & Co KG en Allemagne détenue conjointement avec la société Sonae.

Les opérations du Groupe avec ses co-entreprises se résument comme suit :

	31 Déc 2014	31 Déc 2013
<b>Coentreprises</b>		
Vente de biens à Tarkett	29.7	32.9
Achat de services à Tarkett	(1.7)	(2.1)
Prêts de Tarkett	9.2	14.2

## 28.2 Les principaux actionnaires

La Société Investissement Deconinck détient 50.2% du capital de Tarkett et, à ce titre, contrôle et coordonne les activités du Groupe. Tarkett est contractuellement liée à

SID par un contrat de prestations de services sur la base des coûts réels engagés par SID.

Au 31 décembre 2014, SID a facturé un total de €0.5m de redevances au titre de la convention d'assistance et d'animation (contre €0.6m au 31 décembre 2013).

Au 31 décembre 2014, Tarkett a facturé un total de €0.1m à SID au titre de prestations de service (aucun montant n'a été facturé par Tarkett à la SID en 2013).

KKR International Flooring 2 SARL (KKR) détient 21.5% du capital de Tarkett et, à ce titre, a une influence notable. SID et KKR sont contractuellement liés par un pacte d'actionnaires.

En 2013, KKR International Flooring 2 SARL a facturé un total de €0.6m de redevances au titre de la convention d'animation. Cette convention d'animation a pris fin en 2013.

## NOTE 29 - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a à ce jour aucun évènement notable postérieur à la clôture à reporter.

## NOTE 30 - PRINCIPALES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2014	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2013
G: Intégration globale E: Mise en équivalence NC: Non consolidé				
Tarkett AB	Suède	G	100%	100%
Tarkett AS	Norvège	G	100%	100%
Tarkett OY	Finlande	G	100%	100%
Tarkett Belux	Belgique	G	100%	0%
Tarkett INC. (Delaware) (TKT)	Etats-Unis	G	100%	100%
Tarkett Australia Pty.Ltd.	Australie	G	100%	100%
Tarkett A/S	Danemark	G	100%	100%
Tarkett Polska Sp.z.o.o.	Pologne	G	100%	100%
Tarkett Jaslo	Pologne	G	100%	0%
Fadamac	Brésil	G	100%	100%
Tarkett Aspen Zemin AS	Turquie	G	70%	70%
Tarkett Flooring Mexico	Mexique	G	100%	0%
Laminate Park GmbH & Co KG	Allemagne	E	50%	50%
Tarkett Holding GmbH	Allemagne	G	100%	100%
Tarkett	France	Société mère	100%	100%
Tarkett Services	France	G	100%	100%
Tarkett GDL SA	Luxembourg	G	100%	100%
Tarkett Capital SA	Luxembourg	G	100%	100%
Tarkett SpA	Italie	G	100%	100%
Tarkett - Produtos Internacion	Portugal	G	100%	100%
Tarkett Monoprosopi Ltd.	Grèce	G	100%	100%
Tarkett Floors S.A. Spain	Espagne	G	100%	100%
Tarkett Asia Pacific Ltd.	Hong Kong	NC	0%	100%
Tarkett Hong Kong Ltd.	Hong Kong	G	100%	70%
Tarkett Floor Covering Co, Ltd	Chine	G	100%	70%
Tarkett Industrial Co, Ltd	Chine	G	100%	0%
Tarkett France	France	G	100%	100%
Tarkett Bois SAS	France	G	100%	100%
Fieldturf Tarkett SAS	France	G	100%	0%
Tarkett Inc.	Canada	G	100%	100%
ZAO Tarkett	Russie	G	100%	100%
ZAO Tarkett Rus	Russie	G	100%	100%
Tarkett Sommer OOO	Russie	G	100%	100%
Tarkett d.o.o.	Serbie	G	100%	100%
Tarkett SEE	Serbie	G	100%	100%
Tarkett UA	Ukraine	G	100%	100%
Tarkett Kazakhstan	Kazakhstan	G	100%	100%
Tarkett Kft	Hongrie	G	100%	100%
Tarkett Bel	Biélorussie	G	100%	100%
Fieldturf Poligras SA	Espagne	G	100%	100%
M.E.T GmbH	Allemagne	G	100%	100%
Fieldturf Benelux BV	Pays-Bas	G	100%	0%
Desso BV	Pays-Bas	G	100%	0%
Desso Holding BV	Pays-Bas	G	100%	0%
Desso NV	Belgique	G	100%	0%
Tarkett Ltd.	Grande Bretagne	G	100%	100%
Somalré	Luxembourg	G	100%	100%
Sintelon RS	Serbie	G	100%	100%
Sintelon doo	Serbie	G	100%	100%

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2014	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2013
Galerija Podova	Serbie	G	100%	100%
Galerija Podova - Sintelon	Bosnie	G	100%	100%
Sintelon UA	Ukraine	G	100%	100%
Vinisin	Ukraine	G	100%	100%
Tandus Centiva Inc	Etats-Unis	G	100%	100%
Nova Scotia Ltd	Canada	G	100%	100%
Tarkett Flooring Singapore	Singapour	G	100%	100%
Tandus Centiva US LLC	Etats-Unis	G	100%	100%
CAF Extrusion LLC	Etats-Unis	NC	0%	100%
Tandus Centiva Limited	Canada	G	100%	100%
Tandus Flooring Suzhou Co. Ltd	Chine	G	100%	100%
Tandus Centiva GP	Canada	G	100%	100%
Tandus Flooring India	Inde	G	100%	100%
Tarkett Enterprises Inc	Etats-Unis	G	100%	100%
Domco Products Texas Inc (AZR)	Etats-Unis	G	100%	100%
Tarkett Alabama Inc. (NAF)	Etats-Unis	G	100%	100%
Tarkett Finance Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
Tarkett USA Inc.(DUS)	Etats-Unis	G	100%	100%
Texas Tile Manufacturing LLC	Etats-Unis	G	100%	100%
Tarkett IFA Inc.	Etats-Unis	NC	0%	100%
Fieldturf Inc	Canada	G	100%	100%
L.E.R. Inc	Etats-Unis	G	100%	0%
Easy Turf	Etats-Unis	G	51%	51%
Beynon Sport Surfaces Inc	Etats-Unis	G	100%	100%
Fieldturf Tarkett USA Holding	Etats-Unis	G	100%	100%
Fieldturf USA Inc	Etats-Unis	G	100%	100%
Johnsonite Inc.	Etats-Unis	NC	0%	100%
Johnsonite Canada Inc.	Canada	G	100%	100%
Diamond W	Etats-Unis	G	100%	100%

Le pourcentage du capital détenu et les droits de votes pour chaque entité du Groupe sont identiques. Ils incluent, le cas échéant, les options d'achat.